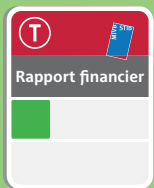


# RAPPORT FINANCIER

# 2023



STIB.MIVB

CAR SHARING

MIVB STIB

stib.brussels

.brussels   
BOUGEONS BRUXELLES





.brussels 



## Rapport financier

- 1** Organes de gestion
- 2** Rapport du conseil d'administration & du comité de gestion
  - 2A** Commentaires sur les comptes annuels (art.3:6 §1 – 1° csa)
  - 2B** Événements importants survenus pendant l'exercice (art. 3:6 §1 3° csa)
  - 2C** Perspectives 2024
- 3** Comptes annuels
- 4** Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la STIB
- 5** Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des associés
- 6** Rapport financier consolidé
  - 6A** Rapport du conseil d'administration et du comité de gestion
  - 6B** Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la STIB

# RAPPORT FINANCIER 2023

---

Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-reviseur à l'assemblée générale des associés.

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES





1

# ORGANES DE GESTION

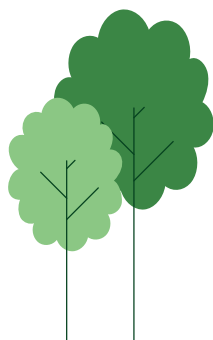
La Société des transports intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de service public qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le conseil d'administration, le comité de gestion et l'administrateur-directeur général.





### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de service public avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 euros et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.



MM.	M.	ERBUER	<i>président</i>
	L.	MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br.	de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
Mme	T.	DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe</i>
M.	P.	BALCAEN	<i>administrateur</i>
Mme	N.	BELKHATIR	<i>administratrice</i>
M.	I.	BEN MOHA	<i>administrateur</i>
Mme	M.	DE SCHRIJVER	<i>administratrice</i>
M.	I.	EL OUAKILI	<i>administrateur</i>
Mme	S.	HANA	<i>administratrice</i>
M.	S.	MAHLA	<i>administrateur</i>
Mmes	G.	MBAYOKO	<i>administratrice</i>
	J.	PETIT	<i>administratrice</i>
M.	M.	PILLOIS	<i>administrateur</i>
Mmes	S.	RAISS	<i>administratrice</i>
	C.	VANDEBORGHT	<i>administratrice</i>
MM.	M.	AKEL	<i>administrateur assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative à partir du 20 juillet 2022</i>
	O.	BOUJIDA	<i>administrateur assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative jusqu'au 30 septembre 2023</i>
	Chr.	ECKER	<i>administrateur assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative jusqu'au 30 septembre 2023</i>
	G.	COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale membre du comité de gestion ; assiste au conseil d'administration avec voix consultative</i>
	A.	GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>
	M.	PICKMAN	<i>administrateur assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023</i>
	V.	RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>



## COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 euros et inférieurs à 2.479.000 euros, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	M.	ERBUER	<i>président</i>
	L.	MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br.	de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
Mme	T.	DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe</i>
MM.	P.	BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M.	PILLOIS	<i>administrateur</i>
	M.	AKEL	<i>administrateur, assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative, à partir du 20 juillet 2022</i>
	O.	BOUJIDA	<i>administrateur, assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative, jusqu'au 30 septembre 2023</i>
	Chr.	ECKER	<i>administrateur, assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative, jusqu'au 30 septembre 2023</i>
	G.	COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, membre du comité de gestion ; assiste au conseil d'administration avec voix consultative</i>
	A.	GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>
	M.	PICKMAN	<i>administrateur, assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative, à partir du 1 octobre 2023</i>
	V.	RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>



En 2007, le comité de gestion a institué en son sein :

- un comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise ;
- un comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

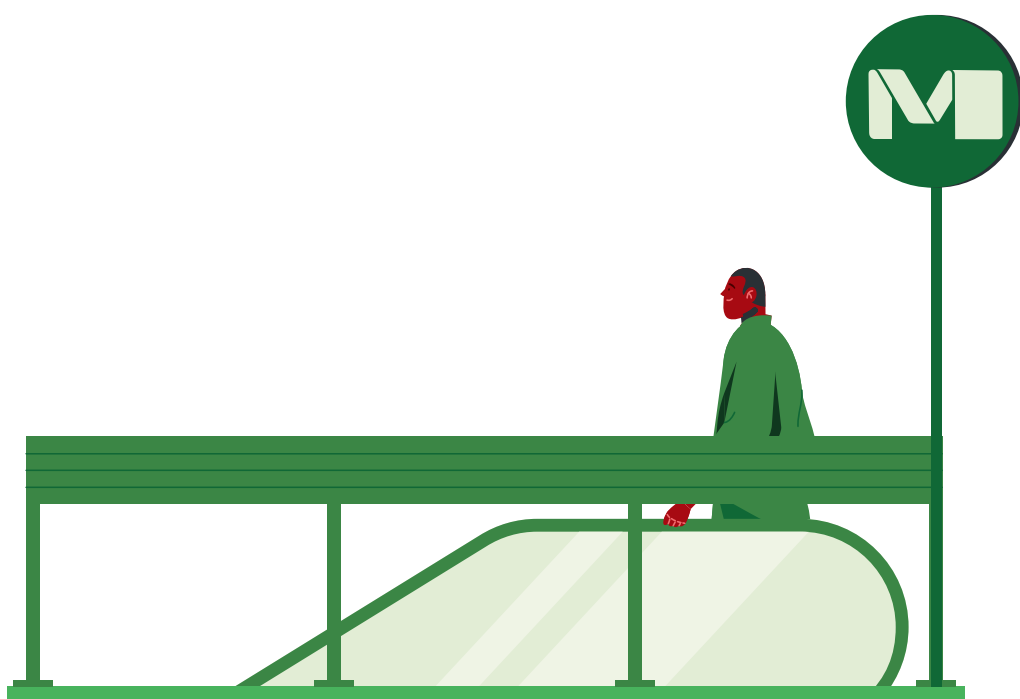
### ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. À ce titre, il exécute les décisions prises par le conseil d'administration et le comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 euros. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au conseil d'administration et au collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).



## COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

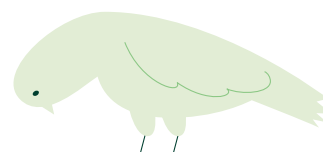
Le collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires aux comptes peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	Ph.	BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie Bruxelles Mobilité – AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W.	STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	Ph.	GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>

## COMMISSAIRE

Le commissaire-réviseur atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

M.	Ph.	GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
M.	P.	LENOIR	



2

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 22 novembre 1990, l'assemblée générale du 30 mai 2023 a nommé jusqu'à l'assemblée générale de 2026 MM. Philippe Barette et Wilbert Stoefs, commissaires aux comptes, et le cabinet de révision Mazars Réviseurs d'Entreprises, représenté par M. Philippe Gossart, commissaire-reviseur.



# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

(art.3:6 §1 – 1° CSA) (CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS)



## 375,8 MILLIONS DE VOYAGES



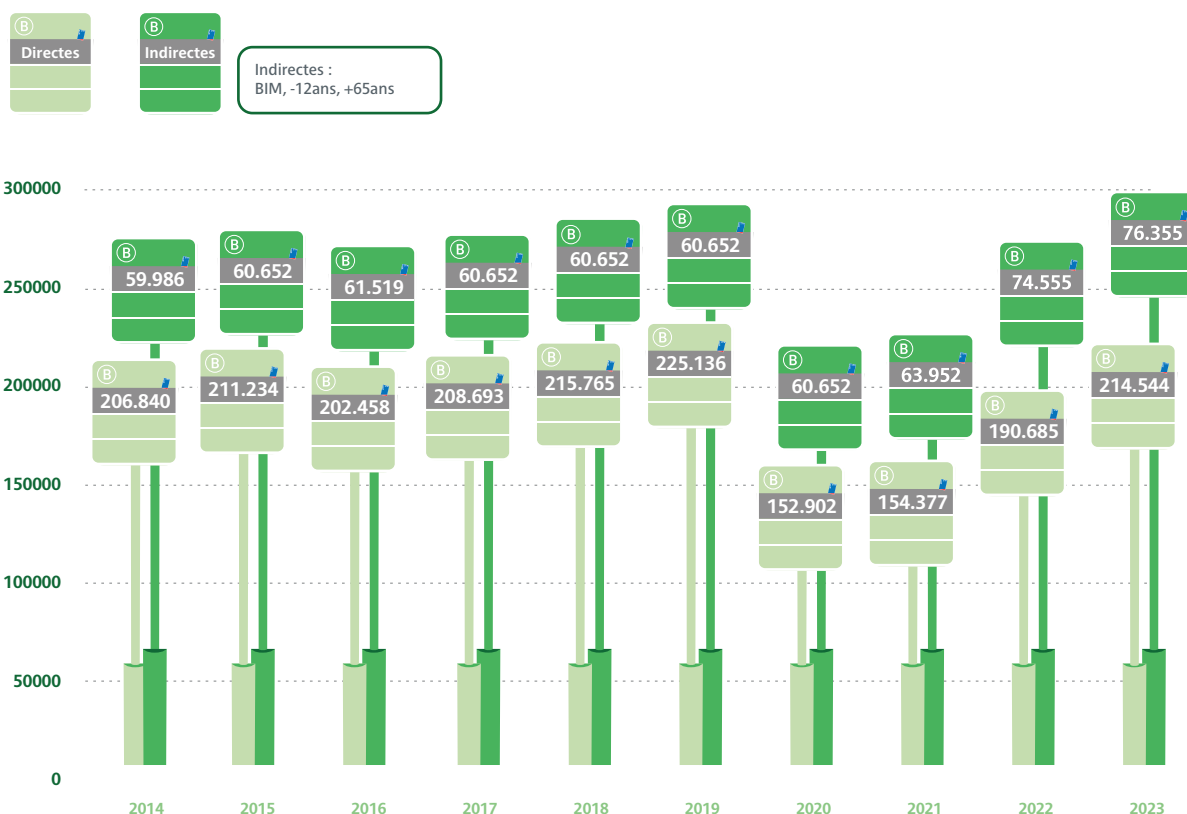


La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément au droit comptable belge et au Code des sociétés et des associations, mais également ses comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre tant le fonctionnement de la société « exploitante » d'un réseau intégré de transport que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques budgétaires qui font l'objet des commentaires repris ci-après conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Nous n'avons pas connaissance d'autres faits ou circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société mis à part la volatilité des prix énergétiques et le climat inflationniste résultant de la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient.

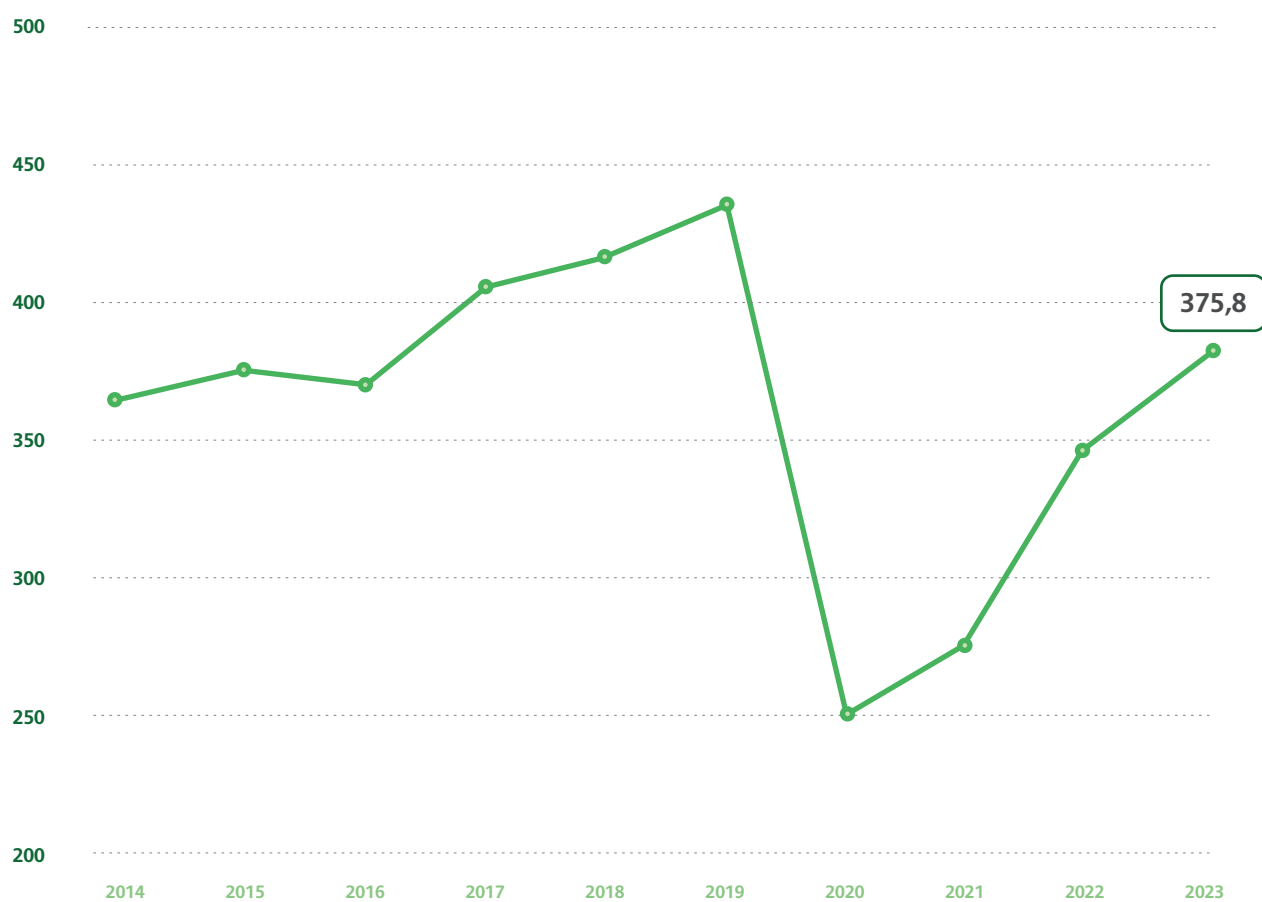
L'exercice se caractérise par une reprise à la hausse des recettes du trafic, portant celles-ci à 291 millions d'euros ; ce qui représente une augmentation de 9,7 % par rapport à l'année dernière.

### Bilan du trafic (en KEUR)

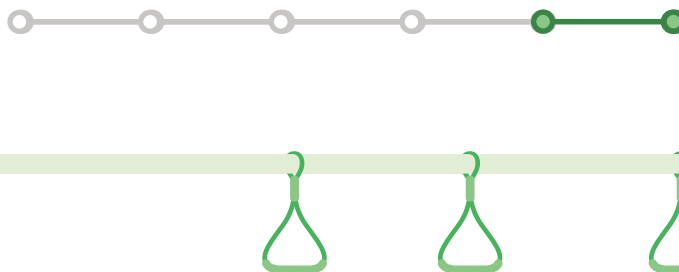


La fréquentation suit la même tendance, avec une hausse de 11 % du nombre de voyages par rapport à 2022.

### Evolution nombre de voyage (en millions)

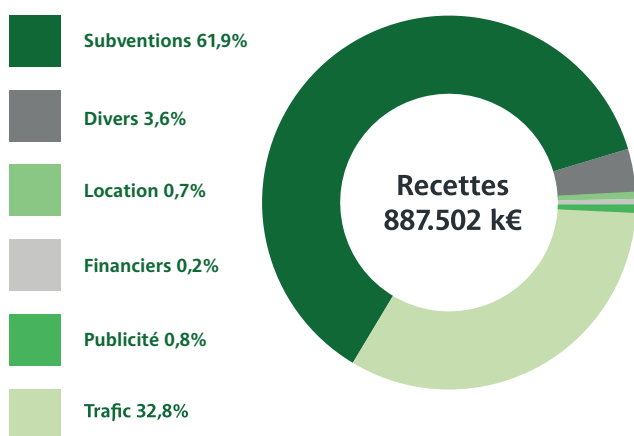


À noter que les résultats des recettes de trafic directes et la fréquentation de l'année 2023 restent néanmoins en dessous du niveau de 2019 (pré-Covid-19).

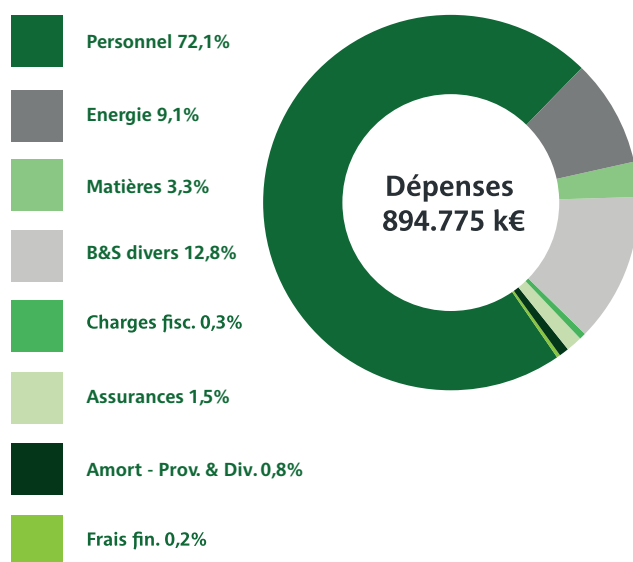


Compte de fonctionnement (en kEUR)

Les produits sont ventilés comme suit :



Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :



La masse salariale en fonctionnement représente 72 % des coûts d'exploitation avec un total de 645 millions d'euros. Elle s'élevait à 621 millions d'euros en 2022.

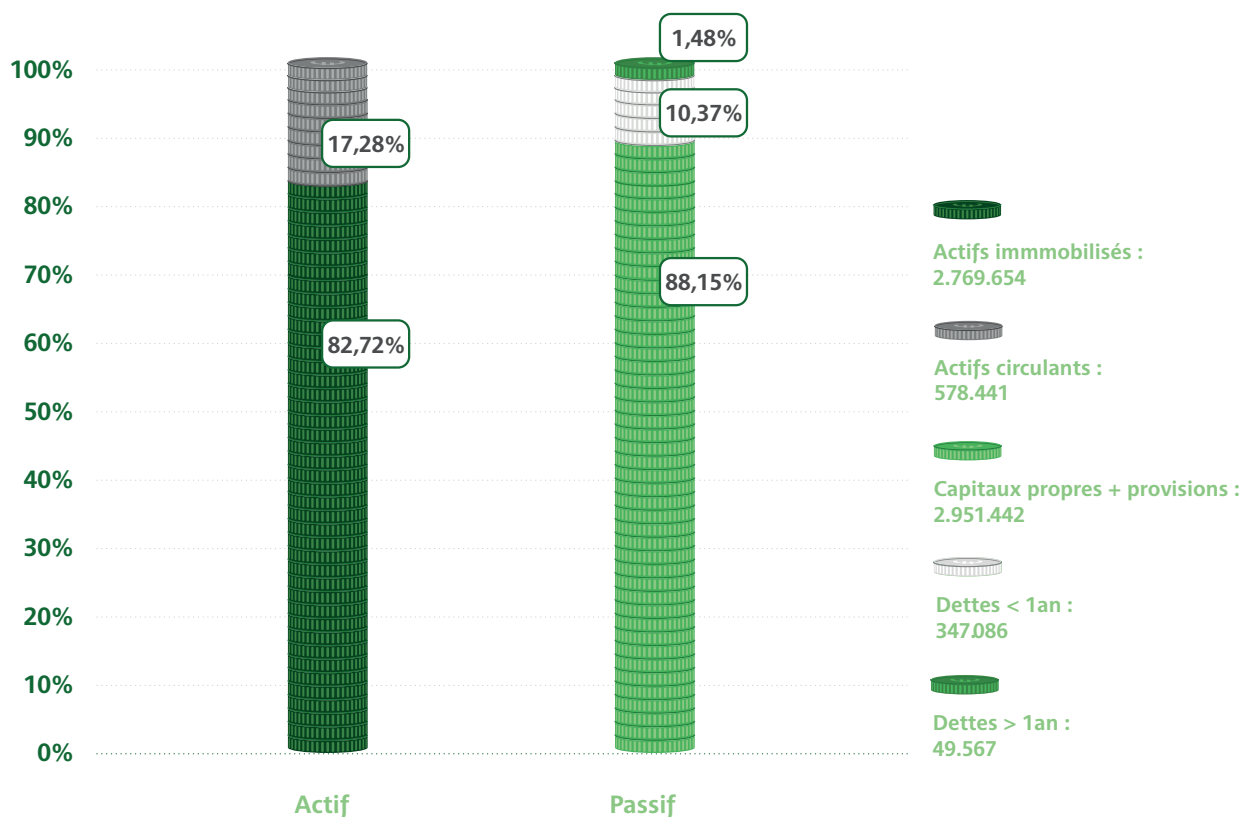
Cette augmentation s'explique principalement par les différentes indexations en 2022 et 2023.

Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

Les coûts d'entretien (B&S divers), de loyer (B&S divers), d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 225 millions d'euros. En 2022, ces coûts étaient de 171 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du prix de l'électricité.

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

### Bilan 31/12/2023



Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

- La société n'a pas de succursales (art. 3:6 §1 5° du CSA).
- La société détient d'importants stocks de pièces détachées puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
- Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale.
- La société a poursuivi en 2023 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 513,0 millions d'euros.
- Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, l'acquisition de véhicules d'exploitation, les équipements réseaux et informatiques ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
- L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 2.674 millions d'euros (pour 2.450 millions en 2022).
- Les décaissements y associés ont été financés par des subsides.

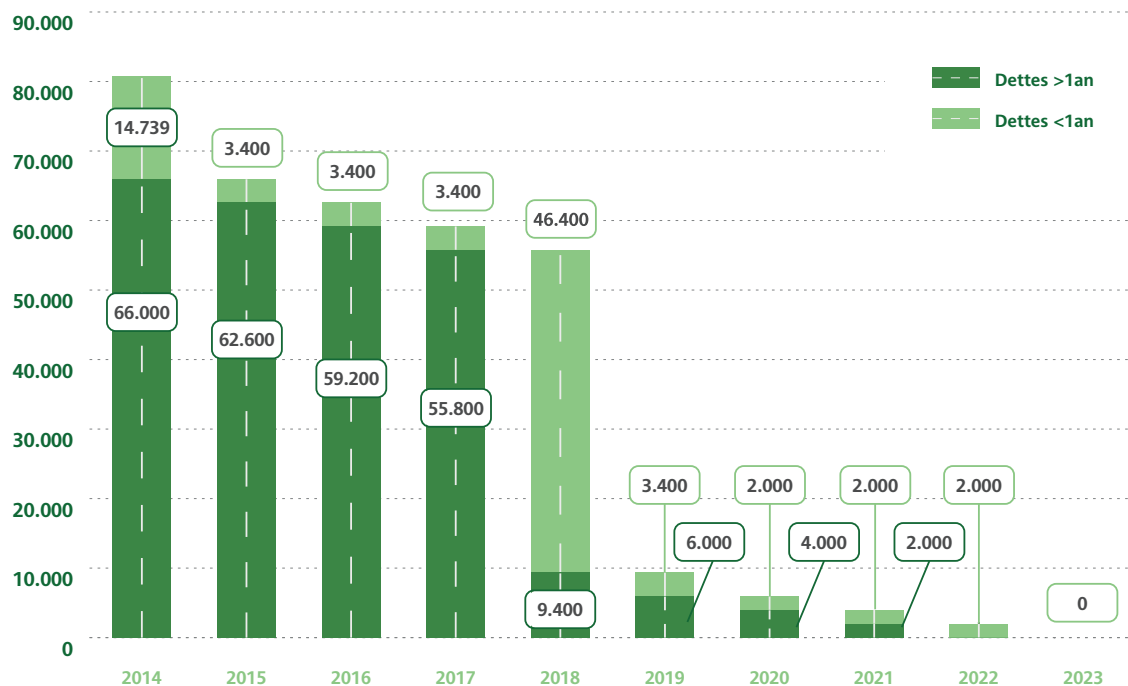


- En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques, excepté un contrat swap de couverture pour le gasoil qui a été renouvelé au 01/01/2024 (art. 3:6 §1 8° du CSA).
- Les immobilisations financières sont constituées de participations dans des entreprises liées valorisées à 74,80 millions d'euros (hors plus-value latente de 2,15 millions d'euros) ; de garanties dont 19,9 millions d'euros de couverture pour les sinistres accidents, et 0,5 million de garanties diverses.
- Les fonds propres augmentent de 191 millions d'euros en 2023. Cette hausse s'explique par le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, contrebalancé par la perte de 2023. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent.
- Comme chaque année, la société a constitué des provisions permettant de couvrir les pensions et obligations similaires, les entretiens et grosses réparations, les risques et charges ainsi que les litiges en cours.
- Le total des provisions diminue de 2,6 millions d'euros en 2023. L'évaluation de ces provisions est basée sur des estimations qui comportent certains éléments d'incertitude.
- La société a totalement remboursé ses emprunts. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2023.



L'évolution de l'endettement est très favorable, comme le montre le graphique ci-après. La STIB a totalement remboursé sa dette en 2023.

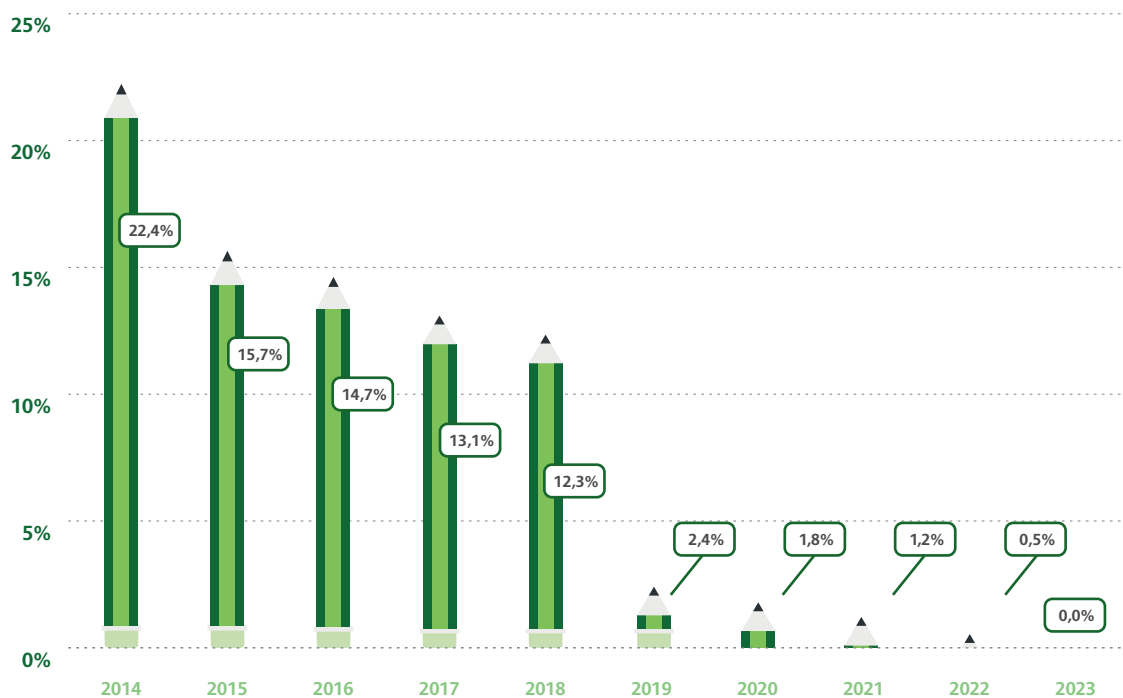
### Endettement financier (en kEUR)



Le ratio de taux d'endettement, qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur la base du compte de résultats), s'améliore d'année en année. On est passé de 22,4 % en 2014 à 0 % en 2023.

Le portefeuille d'endettement ne comprend plus d'emprunt.

### Taux d'endettement





La perte de l'exercice s'élève à 8.632.121,69 euros. Celle-ci est reportée au passif du bilan.

La pérennité de la société n'est pas remise en question au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital (2,78 milliards d'euros au terme de l'exercice).

Une bonne partie des revenus de la STIB est garantie par les dotations régionales, conformément au contrat de service public 2019-2023. Ces dotations ont été partiellement ajustées afin de compenser les coûts supplémentaires engendrés par l'impact de l'inflation sur la masse salariale et l'énergie.

Au niveau des liquidités, la STIB peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers. Cette trésorerie s'élevait à 450,0 millions d'euros au terme de l'exercice.

Les projections budgétaires anticipent une hausse des recettes de trafic en 2024, qui dépassent le niveau observé avant la crise sanitaire.

L'accroissement des fonds propres (hors provisions) est de 191,4 millions d'euros en 2023 et n'impacte que très légèrement la solvabilité de la société, qui reste stable avec un ratio de 0,84.

Le cash-flow bilantaire est négatif de 50,3 millions d'euros en 2023.

La stabilité de la solvabilité est due en grande partie aux dotations des pouvoirs publics. Par ailleurs, la recherche constante d'efficacité et d'une meilleure maîtrise des coûts contribue également à limiter l'impact financier de l'inflation sur l'énergie et la masse salariale.

Cette approche doit se poursuivre de façon volontariste dans les années futures de manière à assurer l'efficacité du service à la clientèle.

La société a planifié ses budgets de manière prudente, compte tenu :

- de la volonté de respecter les lignes directrices du nouveau contrat de service public 2024-2028;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région ;
- de la volatilité des prix énergétiques et du climat inflationniste résultant de la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient.





# ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

(art. 3:6 §1 3° DU CSA)



## 10.477 COLLABORATEURS





Le 1<sup>er</sup> octobre 2023, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné M. Marc Pickman comme représentant du personnel en lieu et place de M. Christian Ecker.

M. Boujida a assisté pour la dernière fois à la réunion du comité de gestion le 12 septembre 2023.

Les organes de gestion ont été informés de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle.

Au cours de l'année, les administrateurs ont été tenus au courant de l'impact financier et opérationnel de la crise sanitaire lors des séances du 18 avril 2023 et du 27 juin et lors de la présentation et l'approbation des budgets le 24 octobre 2023. Les analyses ont tenté d'anticiper l'impact de la crise sur les investissements, les finances, la situation opérationnelle et le budget pour 2024.

Le 18 avril 2023, le conseil d'administration a pris acte du rapport annuel 2022 de suivi du contrat de service public préparé par le comité de suivi.

Au cours de l'exercice, les organes de gestion de la société ont approuvé plusieurs conventions et abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières ci-dessous.

## 1. RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION INTERNE ET SERVICES DIVERS

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail signées en sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale sont présentées et approuvées au conseil d'administration à savoir en 2023 :

### Le 26 septembre :

- Convention collective de travail relative à la mobilité interne volontaire vers une fonction classifiée comme « employé » ou « cadre » ;
- Convention collective de travail relative aux aspects rémunérateurs de la « promotion », la « promotion accélérée », la prime de réussite d'examen et la prime de réussite de test technique ;
- Convention collective de travail relative à l'adaptation des barèmes des employés et cadres.

D'autre part :

**Le 21 février :** un accord-cadre relatif à l'embauche de personnel intérimaire et la gestion des contrats d'étudiants.

### Le 23 mai :

- Une concession de 8 ans pour la mise à disposition de distributeurs de boissons froides et snacks destinés au personnel de la STIB, à ses sous-traitants et à ses visiteurs ;
- Un accord-cadre ayant pour objet la fourniture et la maintenance de licences de logiciels ainsi que des services de consultance, de maintenance et de formation a été approuvé par les organes de gestion le 27 juin 2023.

**Le 3 juillet :** nomination de M. Bert Vandepierre comme Vice President Information Systems (chez Transport Systems).

## 2. BÂTIMENTS, DÉPÔTS, STATIONS ET SITES

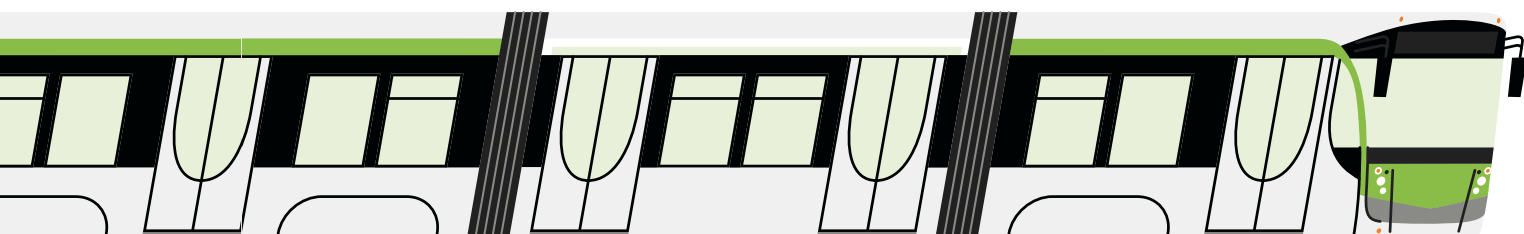
Au cours de l'année 2023, la STIB a approuvé de nouveaux accords-cadres et en a actualisé d'autres afin d'assurer la bonne maintenance de ses bâtiments, dépôts et sites et de garantir la sécurité et la santé des voyageurs et collaborateurs.

La STIB met un point d'honneur à ce que ses infrastructures, tout comme l'ensemble de ses véhicules, soient toujours adaptées aux besoins et demandes croissants de la clientèle.

### Approbations par les organes de gestion en 2023 :

#### Le 17 janvier :

- Un accord-cadre destiné à l'acquisition d'une nouvelle installation de levage de véhicules ferroviaires de type métro en remplacement de l'installation de levage existante ;
- Un accord-cadre pour l'achat, la livraison, le placement, le montage et la maintenance de mobilier nécessaire dans le cadre du remplacement, du réaménagement et de l'aménagement des bureaux ;





- Un accord-cadre pour les travaux nécessaires pour le renouvellement ou l'extension de certaines installations du réseau de distribution d'eau de ville et de protection incendie et des stations de pompage de l'axe Nord-Albert ;
- Un accord-cadre pour la fourniture, l'installation et la mise en service de certaines installations électriques dites de « très basse tension de sécurité » pour les transformations des stations Albert et Lemonnier ainsi que pour la future station Toots Thielemans du réseau de métro (prémétro) de Bruxelles.

**Le 21 février :**

- Un accord-cadre pour des services architecturaux, urbanistiques et en mobilité à été approuvé. La STIB a souhaité l'appui de bureaux d'études en vue de l'aménagement de l'espace public destiné à favoriser les transports, mais aussi en matière de gestion de la mobilité afin d'améliorer la vitesse commerciale ;
- Un accord-cadre pour l'étude, la fourniture, l'installation et la mise en service de chargeurs pour autobus à propulsion électrique dans les différents dépôts de la STIB, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Un accord-cadre pour la fourniture d'une solution de gestion et d'optimisation de la recharge de la flotte de bus électriques (Smart Charging).

**Le 28 mars :**

- Un marché portant sur la fourniture et la maintenance d'équipements de téléphonie spécialisés, pour équiper les infrastructures de transport, métro, tunnels, quais, etc. ;
- Un accord-cadre visant la fourniture, le montage et la mise en service de tableaux destinés aux installations électriques des infrastructures et du réseau de la STIB ;
- Une concession de services concernant la mise à disposition aux voyageurs de mobiliers urbains d'information intégrés aux rambardes du métro/prémétro ou à proximité des stations ;
- Un marché de travaux sous la forme d'un accord-cadre pour l'aménagement du réseau de surface, dont la rénovation et la construction d'arrêts et de sites de trams et de bus ;
- Un accord-cadre pour le déploiement et l'adaptation d'installations HVAC et de basse tension dans les locaux ICT, SIG et en zone publique dans les différentes stations du métro de la région bruxelloise.

**Le 18 avril :** un accord-cadre pour des missions d'études techniques et d'architecture pour des projets de construction et de travaux divers dans les bâtiments appartenant à la STIB ou exploités par cette dernière a été approuvé par les organes de gestion.

**Le 23 mai :**

- Un marché ayant pour objet deux projets de rénovation profonde du site de l'ancienne centrale électrique des tramways bruxellois actuellement occupé depuis 1967 par les ateliers de prémontage des rails de la STIB ;
- Un accord-cadre pour des services de pompage, débouchage, évacuation et traitement des effluents à caractère dangereux et non dangereux provenant des différents dépôts et ateliers de la STIB ;



- Un accord-cadre pour l'entretien, les dépannages et les réparations des portillons d'accès dans les stations de métro et de prémétro ;
- Un accord-cadre pour l'étude, la fourniture, l'installation et la mise en service d'infrastructures et d'équipements permettant la recharge rapide aux terminus de véhicules de type autobus à propulsion électrique ;
- Une police d'assurance complémentaire en « Tous risques sauf » qui doit garantir le patrimoine STIB en tous risques sauf Assuralia (risques électriques, les inondations, les frais de démolition, etc.).

**Le 27 juin** : un accord-cadre ayant pour objet l'ensemble des prestations pour les équipements de détection incendie dans les divers immeubles, stations, complexes et sous-stations de la STIB.

**Le 12 septembre** : l'acquisition d'un camion de nettoyage rail-route destiné à l'entretien des rails de tramway et essentiellement à retirer le sable dans les gorges des voies a été validée par les administrateurs du comité de gestion.

**Le 24 octobre** : un marché pour la construction d'une nouvelle sous-station électrique à Neder-Over-Heembeek.

**Le 28 novembre** :

- Un accord-cadre pour la maintenance des équipements HVAC (ventilation, climatisation, chauffage, etc.) et le désenfumage dans tous les bâtiments répartis sur les divers sites de la STIB ainsi que le métro et le prémétro ;
- Un accord-cadre pour la réalisation de travaux sur des équipements HVAC de tous les sites de la STIB (ventilation, climatisation, chauffage, etc.) et le désenfumage dans tous les bâtiments situés sur les divers sites de la STIB ainsi que des réparations, des extensions et des rénovations et la mise en place de nouvelles installations.

**Le 12 décembre** : un marché relatif au remplacement partiel et à l'adaptation des installations HVAC du bâtiment Atrium.

### 3. ÉVOLUTION, MAINTIEN DE L'OUTIL ET DES RÉSEAUX MÉTRO & TRAMWAY

Au long de l'année 2023, les divers marchés, commandes et chantiers repris ci-dessous ont été approuvés par les organes de gestion dans le cadre de la bonne maintenance des installations, des véhicules et du réseau.

**Le 17 janvier** : un marché de travaux pour l'aménagement d'une nouvelle ligne de tram incluant les travaux annexes et la construction des équipements aériens dans le cadre du projet Neder-Over-Heembeek.

**Le 21 février** : un marché pour le renouvellement et la construction d'environ 833 m de voies simples de tramway situées chaussée d'Alseberg entre la rue Molensteen et la rue du Château d'Or à 1180 Uccle.

**Le 28 mars** :

- Un marché pour le renouvellement de 1.850 m de voies de tramway situées rue Léon Théodor jusqu'à l'avenue Secrétin 13 à 1090 Jette ;
- Un accord-cadre pour l'étude, la fourniture et la mise en service de 140 autobus articulés « low floor » électriques et sur un contrat de maintenance préventive et corrective et sur la fourniture de pièces de rechange.

**Le 18 avril** :

- Un accord-cadre pour divers travaux dans le réseau souterrain de la future ligne de métro 3 ;
- Un marché de travaux concernant des fondations de poteaux de traction, de travaux annexes et de construction d'équipements aériens dans le cadre du projet Royale – De Trooz – Alseberg ;



- Un marché concernant le renouvellement et la pose de 500 m de voies simples de tramway, la construction et la pose de 12 appareils de voies ainsi que la pose d'un branchement provisoire pour les besoins de l'exploitation tram durant les travaux à Schaerbeek.

**Le 23 mai :**

- Un accord-cadre pour la fourniture de pièces destinées à l'entretien et la révision des patins et suspensions patins des voitures de tramway T3000 et T4000 de la STIB ;
- Un accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures « bord » (émetteurs et antennes embarqués) et fournitures « sol » (récepteurs et antennes au niveau des infrastructures) permettant, à partir des postes de conduite des véhicules, d'assurer la commande des aiguillages sur le réseau tramway ;
- Un accord-cadre pour le renouvellement et l'entretien des voies de tramway ou de métro situées dans la région bruxelloise et la région flamande ;
- Un marché concernant le renouvellement et la construction d'environ 6.513 m de voies simples de tramway et la pose et l'enlèvement d'un branchement simple provisoire, situés Tervurenlaan et Leuvensesteenweg entre le carrefour des Quatre Bras compris et le terminus Tervuren de la ligne de tram 44 situé Elisabethlaan à 3080 Tervuren.

**Le 27 juin :** un marché concernant le renouvellement et la pose de 995 m de voies simples de tramway ainsi que la dépose et repose d'appareils de voies existants, le tout sur une dalle antivibratoire à Etterbeek et Woluwe-Saint-Pierre.

**Le 26 septembre :** un accord-cadre pour la livraison de vitres destinées aux bus, trams et voitures de métro.

**Le 24 octobre :**

- Un accord-cadre pour l'acquisition de camions ateliers rail-route pour les interventions et opérations d'entretien sur le réseau routier et ferré de type tramway ;
- Un marché de travaux concernant des fondations de poteaux de traction, travaux annexes et construction d'équipements aériens dans le cadre du projet Tervuren.

**Le 14 novembre :**

- Un accord-cadre pour la maintenance d'équipements de comptage de passagers dans les bus et trams ;
- Un accord-cadre pour l'entretien des tunnels de peinture au Maintenance Center Haren.

**Le 28 novembre :**

- Un accord-cadre pour l'étude, la fourniture et la mise en service de 80 bus standards « low floor » électriques ;
- Un accord-cadre concernant un contrat de maintenance pour des valideurs MOBIB V2.

**Le 12 décembre :** dans le cadre du Projet Sud, un marché concernant des fondations de poteaux de traction, travaux annexes et construction d'équipements aériens a été validé ainsi qu'un marché pour le réaménagement d'arrêts et l'aménagement d'un terminus au boulevard Sylvain Dupuis/boulevard Joseph Bracops.



# ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

(art. 3:6 § 1 4° du CSA)

## DES INVESTISSEMENTS POUR FINANCER LA TRANSITION

La Banque européenne d'Investissement participe au financement de plusieurs projets majeurs pour la mobilité à Bruxelles par le biais de prêts consentis à la Région de Bruxelles-Capitale. À ce jour, 475 millions ont été accordés pour des projets d'extension du réseau, de renouvellement et/ou d'électrification de la flotte qui s'inscrivent dans le cadre du plan REPowerEU et du programme Recover and Resilience Facility (RRF), qui favorisent les investissements durables dans les pays membres.

Ces fonds contribueront au financement de plusieurs projets :

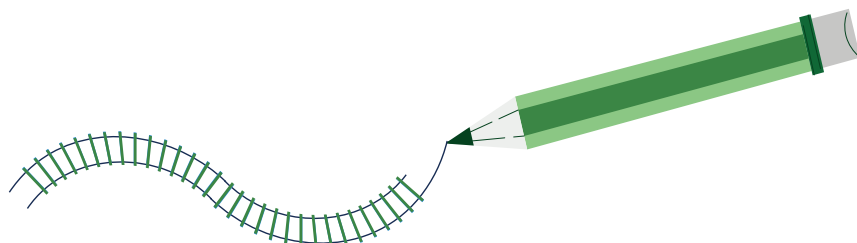
- Métro 3 entre Albert et Gare du Nord.
- Achat de 59 nouveaux bus électriques.
- Achat de chargeurs « opportunity » et « overnight » pour le rechargement des bus électriques. Ils seront installés à différents terminus et au dépôt Marly II.

## LES ATELIERS D'INNOVATION

Grâce à la technique du « design sprint », des équipes internes, parfois aussi accompagnées d'autres acteurs, créent des solutions innovantes pour améliorer le service aux clients. Ces ateliers d'innovation, ou « Innov@teliers », se déroulent sur 5 jours consécutifs, durant lesquels les équipes analysent une problématique et imaginent des solutions, créent un prototype et le testent auprès de clients. Cette méthode permet de rapidement identifier les projets qui ont un potentiel et de se concentrer sur les initiatives avec une réelle valeur ajoutée pour les clients.

En voici trois exemples phares de 2023 :

- DeviMap : cet outil en ligne permet au personnel de conduite de facilement vérifier si une déviation est en cours sur une ligne et de visualiser cette déviation sur un plan. Résultat : des chauffeurs mieux informés et des voyageurs mieux servis.
- Refresh station : sur la base des retours des clients, les équipes de la STIB ont identifié des « quick wins », soit des actions facilement mises en œuvres, et avec un impact direct et visible sur l'expérience en stations. Imaginé en 2022, ce projet a été concrétisé en 2023 à la station Porte de Namur, et d'autres suivront prochainement.
- Brupass digital : depuis novembre 2023, il est possible d'acheter et de valider son ticket Brupass et Brupass XL directement dans l'app de la STIB. Ce titre interopérable est aussi disponible dans les apps des autres opérateurs – TEC, SNCB et prochainement De Lijn – et utilisable avec n'importe quel opérateur dans la zone de validité. Pour ouvrir les portillons du métro, l'app génère un code QR à scanner.



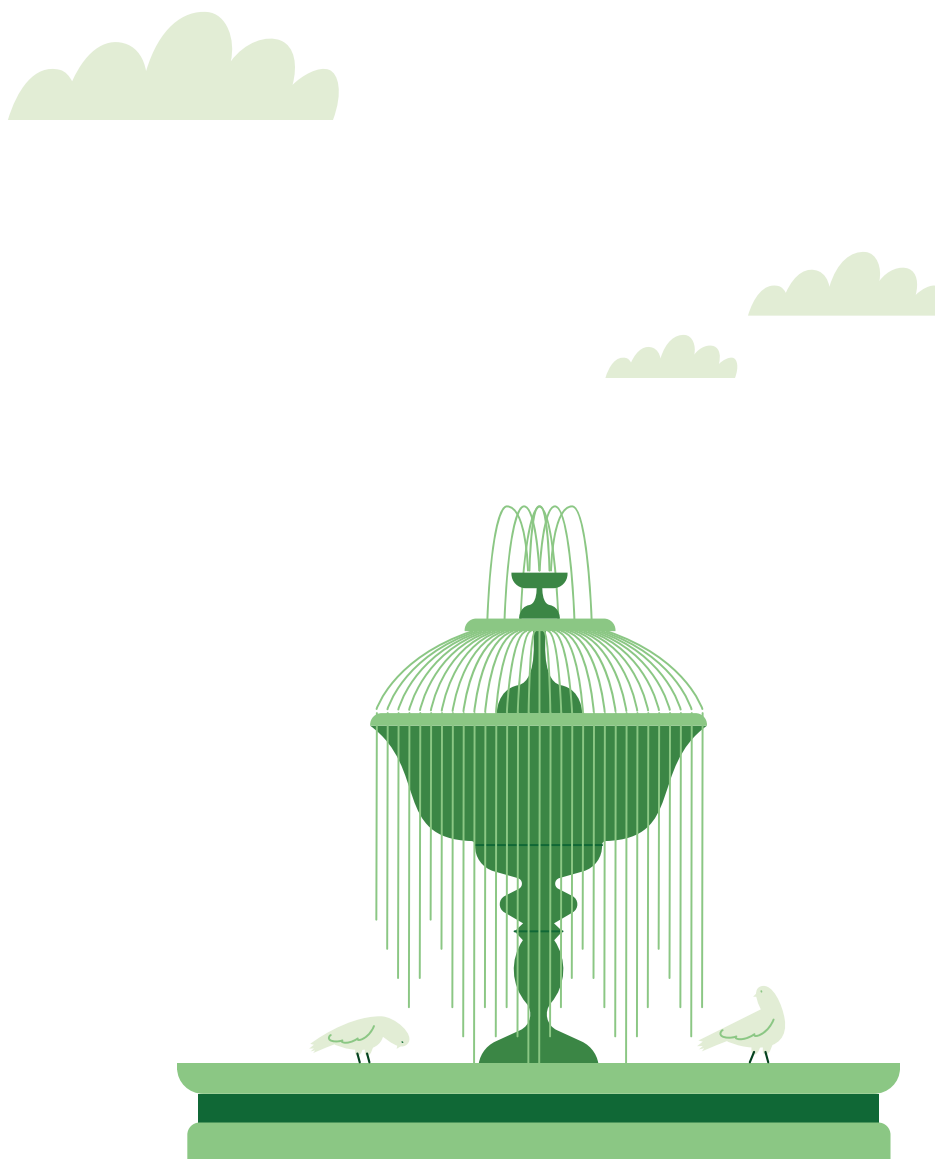


## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Comprendre les contraintes et les possibilités des autres usagers de la route permet de mieux anticiper leurs mouvements et, dès lors, contribue à plus de sécurité. Dans cette optique, la STIB et Pro Vélo ont organisé des rencontres entre personnel de conduite et cyclistes.

Le projet « switch a roue » a démarré en 2022. Au programme en 2023 : six sessions d'échange et de formation entre le centre de formation de la STIB et les associations cyclistes. De ces rencontres sont nées trois capsules vidéo de sensibilisation.

La collaboration et la sensibilisation continueront en 2024, pour une cohabitation harmonieuse des différents usagers de la route.



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE

(art. 3:6 §1 6° du CSA)

La guerre en Ukraine et au Moyen-Orient a fortement contribué à la dégradation du contexte économique. L'impact sur le prix de l'énergie électrique (+245%) ainsi que sur la masse salariale (cinq indexations en 2022 et deux indexations en 2023) a été conséquent, mais majoritairement compensé par des dotations supplémentaires de la part de la Région. Le coût du gasoil est, quant à lui, resté limité grâce à la conclusion d'un contrat SWAP.

Les tensions inflationnistes pèsent donc sur le résultat 2023 malgré une amélioration continue des recettes de trafic directes, qui restent encore inférieures au niveau précédant la crise sanitaire.

Dans ce contexte extrêmement compliqué, la STIB parvient malgré tout à limiter sa perte à 8,6 millions d'euros ; ce qui porte sa perte reportée à 91,7 millions d'euros (83 millions d'euros en 2022).

Malgré des perspectives économiques en amélioration (baisse des tensions inflationnistes sur l'énergie et recettes de trafic supérieures au niveau précédant la crise sanitaire), la STIB sera impactée par les efforts à réaliser en vue de limiter le déficit public de la Région bruxelloise.

## SITUATION DES PERTES REPORTÉE

Le bilan fait apparaître une perte reportée et par conséquent, conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration justifie l'application des règles comptables de continuité par le caractère conjoncturel des pertes (occasionnées par la pandémie et la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient) et par le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale envers la STIB. Sur la base des prévisions des moyens financiers, il n'y a pas de déficit ou tension de cash à prévoir en 2024.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (art. 3:6 §1 2° DU CSA)

Il n'y a pas d'événement important ayant un impact sur les comptes de la société.







# PERSPECTIVES 2024



# 1.347 VÉHICULES





## 1. UN NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC

La STIB et la Région de Bruxelles-Capitale ont signé en décembre 2023 un nouveau contrat de service public, couvrant la période 2024-2028. Le contrat de service public fixe les rôles, responsabilités, engagements et priorités de la Région bruxelloise et de la STIB en faveur du développement de la mobilité à Bruxelles au cours des cinq ans à venir. Le contrat 2024-2028 prévoit :

- Une augmentation de l'offre de 11,9% permettant à la STIB d'atteindre 457 millions de voyages d'ici 2028
- Des investissements importants dans des transports publics de qualité
- Un rôle modèle à jouer par la STIB en matière d'environnement, de multimodalité, de gestion financière et de responsabilité sociétale

De nombreuses améliorations sont prévues pour relever ce défi. À terme, les fréquences passeront à minimum 15 minutes sur toutes les lignes à partir de 7 h du matin en semaine et à partir de 9 h le week-end. Sur le réseau de métro, des augmentations de fréquences sont prévues sur le tronçon commun des lignes 1 et 5. Le temps d'attente maximal passera à 2 minutes grâce à l'augmentation du nombre de rames de métro et la nouvelle signalisation automatisée en cours de déploiement. De nouveaux bus, trams et métros seront mis en service, tandis que de nouvelles lignes de tram verront le jour dans le cadre du Plan Tram. La 1<sup>re</sup> sera la ligne 10 vers Neder-Over-Heembeek à l'automne 2024.

Pour remiser et entretenir ces véhicules, de nouveaux dépôts seront nécessaires. La Région s'est engagée à faciliter la mise à disposition des terrains constructibles. De son côté, la STIB mènera une stratégie de construction et de rénovation circulaire de ses infrastructures et immeubles.

Le nouveau contrat de service public prévoit la mise en œuvre de nombreuses mesures en faveur d'un transport de qualité pour les clients : amélioration de la vitesse commerciale et de la ponctualité, mais aussi propreté, confort et multimodalité. Le rôle modèle sociétal de la STIB est également ancré dans cet accord, avec des engagements des parties par rapport à la problématique du sans-abrisme et de la toxicomanie dans les stations, en matière de mise en accessibilité PMR au réseau, de lutte contre les dérèglements climatiques, de sécurité routière ou encore de gestion financière.

Ce plan ambitieux sera traduit dans un plan d'entreprise, qui guidera les projets et initiatives au sein de la STIB pour les prochaines années.

## 2. RÉSEAU ET NOUVEAUX VÉHICULES

Probablement l'un des faits les plus marquants de l'année, les premiers TNG, abréviation de « Trams Nouvelle Génération », ont embarqué leurs premiers voyageurs. Fin 2023, la STIB dénombrait six TNG en circulation sur la ligne 51, entre Gare du Midi et Stade. Deux véhicules supplémentaires ont servi à la formation du personnel de conduite. Ce sont les premiers exemplaires d'une commande de 90 véhicules, répartis en deux lots de 60 et 30 nouveaux trams.

À leur bord, les voyageurs bénéficient de plus d'espace et de confort, d'un système de climatisation, d'une accessibilité accrue entre autres grâce à des rampes manuelles intégrées ainsi que de grands écrans d'information.





Ce nouveau modèle intègre des nouveautés en matière de sécurité routière et de confort pour les riverains : des bogies souples pour réduire les vibrations, des rétroviseurs caméras en plus de rétroviseurs classiques, une caméra frontale pour réduire les angles morts ou encore un dispositif de détection d'obstacle. La livraison de première commande s'étalera jusqu'à fin 2025 et celle de la seconde jusqu'à fin 2026.

Sur le réseau de métro, la livraison des dernières rames M7 a clôturé la première commande de 22 véhicules. L'arrivée de ces nouvelles rames a permis de libérer des rames M6, ou « Boas », qui ont été injectées sur les lignes 2 et 6. Une bonne nouvelle pour les nombreux voyageurs sur ces lignes, qui bénéficient de véhicules plus spacieux, modernes et confortables et de 15% de capacité supplémentaire.

La deuxième série comprend 21 rames de métro, amenant à 43 le total des véhicules commandés. CAF, le fournisseur de ces rames, a entamé leur construction pour une livraison prévue à partir de 2024. La première rame de cette nouvelle série a d'ores et déjà été mise en circulation en 2023.

Plus de 100 nouveaux bus électriques rejoindront prochainement la flotte de la STIB. La STIB a passé deux commandes en 2023 : 70 bus électriques articulés et 36 bus électriques standards. Ces bus remplaceront d'une part les bus Euro 5, qui ne seront plus autorisés à circuler dans la capitale conformément à la Low Emission Zone, et permettront d'étendre la flotte de véhicules d'autre part. Leur livraison progressive démarrera en 2024 pour les articulés et à partir de 2026 pour les standards.

Pour pouvoir exploiter sa flotte de bus électriques, la STIB équipe ses dépôts et terminus de bornes de rechargement. Cinq chantiers sont en cours sur le réseau : à Pannenhuis, Beekkant, Westland-Moortebeek, Simonis et rue de Loxum (Gare Centrale). Les terminus Pannenhuis, Simonis et Loxum seront réaménagés d'ici fin 2024. La fin des travaux aux terminus Beekkant et Moortebeek est planifiée en 2025. Grâce à ces aménagements, les lignes 46, 53, 87 et 89 pourront accueillir des bus articulés 100% électriques.

### 3. INFRASTRUCTURES

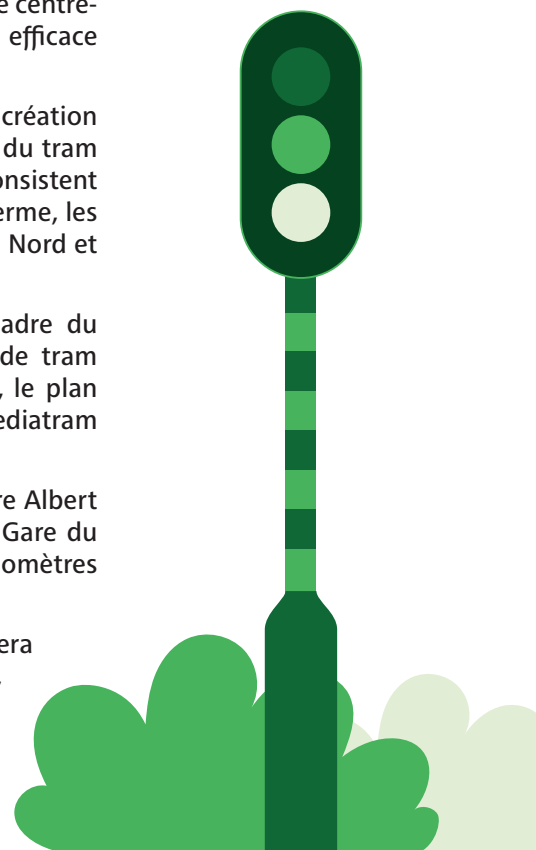
Le tram 10 est sur la bonne voie. Deux tiers des rails étaient déjà posés fin 2023, soit un an tout juste après le premier coup de pioche, qui a eu lieu le 18 janvier. La mise en service de la nouvelle ligne de tram liant Neder-Over-Heembeek à Churchill en passant par le centre-ville est prévue pour l'automne 2024. Cette nouvelle desserte offrira une liaison efficace vers des quartiers en plein développement.

Les Régions bruxelloise et flamande ont toutes deux octroyé un permis pour la création d'une nouvelle ligne de tram vers Brussels Airport. Les travaux pour la création du tram de l'aéroport devraient démarrer en 2026, pour une durée de quatre ans. Ils consistent à créer une extension à partir des voies existantes sur l'avenue Léopold III. À terme, les voyageurs bénéficieront d'une liaison en tram efficace et rapide entre la Gare du Nord et l'aéroport à Zaventem.

De nombreuses autres liaisons ferrées de surface sont en projet, dans le cadre du Plan directeur Tram. Celui-ci ambitionne la pose de 40 kilomètres de voies de tram supplémentaires. Outre les trams vers l'aéroport et de Neder-Over-Heembeek, le plan tram prévoit l'aménagement d'une ligne de tram passant par Tour & Taxis, le Mediatram de Meiser jusqu'à Crainhem ou encore une liaison en tram vers la Gare Centrale.

La nouvelle ligne de métro 3 sera composée de l'actuelle ligne de prémétro entre Albert et Gare du Nord transformée en métro ainsi que d'un nouveau tronçon entre Gare du Nord et Bordet. L'ensemble formera une ligne à haute capacité longue de 10,3 kilomètres et jalonnée de 18 stations.

La procédure administrative se poursuit pour la partie de la ligne 3 qui reliera la Gare du Nord à Bordet. Beliris a déposé les plans adaptés auprès d'Urban, l'administration en charge de l'urbanisme et du patrimoine à Bruxelles, en septembre 2023.



Le projet reste dans l'ensemble identique ; mais des améliorations ont été apportées notamment à l'implantation et à l'esthétique de la station à Liedts, la passerelle à Verboekhoven a été supprimée, les quais à Bordet ont été mis à niveau en vue de l'élargissement des quais ferroviaires et des modifications apportées à la façade de la station d'épuration à la Gare du Nord.

Entre Albert et Gare du Nord, plusieurs chantiers évoluent en parallèle. La Banque européenne d'investissement (BEI) et la Région de Bruxelles-Capitale ont par ailleurs conclu un accord de financement à hauteur de 475 millions d'euros pour la transformation du préméto en métro. La station Albert se transforme progressivement en pôle multimodal, avec notamment la mise en service d'un premier terminus pour la nouvelle ligne de tram 18 au niveau -1 fin août. Les travaux se poursuivent dans la station, pour aménager les terminus du futur métro 3 et des trams 4 et 7 ainsi que pour améliorer l'accessibilité de la station grâce à l'installation d'ascenseurs.

Entre la Gare du Midi et Anneessens, un tunnel de liaison et la nouvelle station de métro Toots Thielemans sont en construction. Le dernier morceau de la dalle de toiture a été bétonné dans l'avenue de Stalingrad, achevant la construction du tunnel de liaison entre la station Toots Thielemans et la Gare du Midi.

Le tunnel de liaison vers Anneessens devra passer sous le Palais du Midi. Étant donné les défis qui se posent pour passer sous le bâtiment, de nouvelles techniques doivent être utilisées pour creuser ce tronçon de raccordement d'une longueur de 120 mètres. Après une analyse approfondie de plusieurs solutions proposées, le Gouvernement bruxellois a pris la décision en juin 2023 de démonter l'intérieur du Palais du Midi, tout en conservant ses façades historiques. Cette solution présente l'avantage de recourir à une technique éprouvée sur le reste du chantier et de permettre une rénovation en profondeur de ce bâtiment emblématique qui en a bien besoin.

La STIB installe dans les tunnels un nouveau système de signalisation CBTC (Communication Based Train Control) sur les lignes 1 et 5, dans le cadre du programme de modernisation du métro. L'objectif du dispositif est de permettre de réduire l'intervalle entre deux rames de métro et, dès lors, d'augmenter la capacité du métro dès début 2025. À terme, le CBTC rendra possible la conduite automatisée. En 2023, les équipes de la STIB ont pour la première fois fait circuler des métros avec le système CBTC. Ces tests ont eu lieu de nuit, entre Erasme et Bizet. L'installation de façades de quai empêchant des intrusions sur les voies est également prévue. Pour ce faire, les nez de quai sont renforcés dans plusieurs stations.

Le dépôt Marly, situé à Neder-Over-Heembeek, a été mis en service en 2019. Le dépôt est destiné à terme au remisage, à la recharge et à l'entretien d'une centaine de bus électriques. Les travaux d'adaptation s'effectuent en plusieurs phases. À l'automne 2024, le dépôt pourra déjà accueillir 56 bus électriques. En 2025, un nouvel atelier sera construit sur le site.

La STIB applique les principes d'écoconstruction pour la réalisation de ce dépôt et vise la certification BREEAM suivant un cahier des charges strict. La finalisation de la dalle de remisage est prévue en 2024 ainsi que le démarrage du gros œuvre (fondations, structures portantes, dalle de sol...).

À Anderlecht, le site de Petite Ile sera prochainement agrandi, pour y adjoindre un dépôt de tram. Fin novembre, la STIB a acquis l'ensemble du site, qui couvre une superficie de 11 hectares.

#### 4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La région bruxelloise est confrontée à une hausse importante de la précarité et de la toxicomanie. Cette problématique urbaine et sociétale touche directement la STIB, les personnes en recherche de chaleur et d'un toit venant trouver refuge dans ses stations. Cette situation crée malheureusement un environnement peu rassurant pour les voyageurs, nuit à la propreté des stations et à la réalisation des missions de la STIB. De plus, cette présence accrue représente un danger pour les personnes en errance elles-mêmes. Ainsi, le risque d'électrocution dû à la présence de 900 Volts sur les voies n'est pas à négliger, tout comme le risque d'accidents et/ou d'incendie. Pour ces raisons, il est nécessaire de recourir à une approche globale, à la fois humaine et sécuritaire visant à proposer une alternative à la présence dans les stations de ces personnes fragilisées.

La STIB collabore avec plusieurs associations et avec la police pour une prise en charge adéquate des personnes en errance, afin de tenter de leur trouver une solution de logement approprié, sûre et équipée des sanitaires nécessaires.



Mis sur pied en 2023, le projet SubLINK rassemble divers acteurs du secteur associatif en vue de renforcer leur travail de prévention et d'accompagnement sur le réseau de la STIB. En complément, le gouvernement bruxellois a accordé un budget à la STIB pour qu'elle puisse elle-même initier un projet à la fois sécuritaire et social. La STIB prévoit en 2024 la création d'une nouvelle équipe en son sein. Présente sur le réseau 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, elle sera entièrement dédiée à l'organisation de maraudes et à l'accompagnement des personnes en errance vers les structures d'accueil appropriées. En parallèle, la STIB augmentera de 30% les effectifs des patrouilleurs sécurité en stations et renforcera leurs missions au début et à la fin de la nuit, périodes critiques pour les voyageurs et les infrastructures de la STIB.

## 5. COLLABORATEURS

En 2024, la STIB cherche principalement des profils techniques, particulièrement difficiles à recruter sur le marché du travail.

La situation sur le marché de l'emploi combinée au grand besoin de profils techniques pour réaliser les ambitions de développement du transport public bruxellois font du recrutement une réelle gageure. Dans ce contexte, la STIB a élaboré une note stratégique portant sur le monitoring des métiers en pénurie. L'entreprise s'est également attelée à la promotion de l'employabilité, à l'offre de formation ainsi qu'au droit à la déconnexion conformément aux nouvelles dispositions légales.

Le programme de Leadership sera poursuivi, comme levier d'évolution des pratiques managériales, de motivation et de bien-être pour l'ensemble du personnel. Après « donner du sens » en 2022 et « faire preuve de courage » en 2023, le thème central de l'année 2024 est « encourager l'autonomie ». Ces grands principes sont déclinés en objectifs pour les collaborateurs.

La STIB poursuit également sa campagne contre le sexisme en entreprise, afin d'ancrer les concepts et les comportements dans l'organisation, et ses nombreuses actions en faveur du bien-être au travail.

## 6. EXPÉRIENCE CLIENT

Floya, la nouvelle application mobile multimodale pour se déplacer à Bruxelles, a vu le jour en 2023. Elle a été développée par la STIB, à la demande de la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'augmenter la part modale de la mobilité durable en facilitant l'accès aux offres de mobilité partagée, des transports publics aux opérateurs de trottinettes, en passant par le vélo et les voitures en libre partage. Elle évoluera encore en 2024, avec des intégrations de plus en plus poussées, de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux acteurs de mobilité.

La STIB continue de faire évoluer ses services numériques à destination des clients. Un nouveau site internet est en préparation, pour un lancement prévu en 2024. Les fonctionnalités les plus utilisées, à savoir la recherche d'horaires et d'itinéraires, y seront mises en avant. Le site sera plus complet, cohérent, agréable et accessible, selon la norme WCAG 2.1 AA.



## DÉCHARGE

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2024.  
L'Administrateur-directeur général,

Le Président du conseil d'administration,

Brieuc de MEEÛS

Merlijn ERBUER







# L'ART DE MIEUX BOUGER

**Payez sans contact  
vos trajets STIB avec  
votre carte de banque**



**.brussels**   
**BOUGEONS BRUXELLES**

3

# COMPTES ANNUELS

Chiffres exprimés en euros.

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES



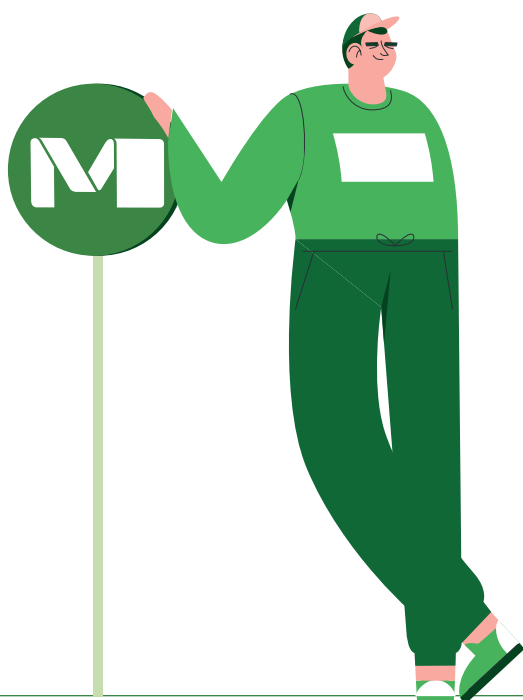
# COMPTE DE FONCTIONNEMENT



I. COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2023	2022
<b>A.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>887 502 151,94</b>	<b>761 321 258,62</b>
A)	Trafic :		
	· recettes directes	214 543 603,80	190 684 907,43
	· dotation pour tarifs préférentiels	76 355 000,00	74 555 000,00
B)	Publicité :		
	· recettes directes	4 370 822,46	3 816 277,98
	· recettes d'échanges publicitaires	2 988 037,56	2 984 913,06
C)	Recettes de location	6 641 991,60	6 208 274,18
D)	Autres recettes d'exploitation	27 356 887,01	26 819 713,98
	Recettes non récurrentes	4 446 275,93	3 589 286,01
E)	Recettes de placements financiers	1 488 562,99	1 681 154,27
F)	Dotation globale affectée au fonctionnement	546 086 000,00	447 046 000,00
	Dotation diversité	0,00	0,00
	Dotation de Bonus-Malus	3 224 970,59	3 455 731,71
	Dotation pic de pollution	0,00	480 000,00
<b>B.</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>894 774 714,67</b>	<b>779 058 958,95</b>
A)	Charges du personnel	644 903 371,01	621 453 805,32
B)	Énergies :		
	· combustible	10 257 569,53	10 177 877,77
	· énergie électrique	71 461 735,16	20 013 376,67
C)	Matières consommées	29 168 127,82	29 818 353,57
D)	Fournitures extérieures :		
	· biens et services (hors leasing)	112 894 079,56	109 179 634,74
	· leasing (informatique et automobiles)	1 593 284,73	1 412 269,48
E)	Charges fiscales	3 095 069,96	4 676 837,43
F)	Provisions légales prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	-4 912 336,73	-40 221 626,00
	Provisions fiscales	-52 641,72	215 505,91
	Provisions pour heures à récupérer	1 491 737,78	3 292 116,33
	Provisions pour risques et charges	-1 757 226,55	-18 968 326,69
G)	Fonds d'assurance	13 329 507,34	9 959 180,66
H)	Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	7 582 680,66	7 368 834,06
I)	Frais financiers courants	1 354 503,78	1 141 889,66
J)	Charges non récurrentes	4 365 252,34	19 539 230,04
<b>C.</b>	<b>RÉSULTAT (A - B)</b>	<b>-7 272 562,73</b>	<b>-17 737 700,33</b>

## Comptes de fonctionnement (suite)

II. COMPTE DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES		2023	2022
<b>A.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>98 424 782,12</b>	<b>94 123 382,84</b>
	· Offre & sécurité	88 134 000,00	84 676 000,00
	· Détachés	10 290 782,12	9 447 382,84
<b>B.</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>100 438 320,56</b>	<b>90 163 306,07</b>
	· Offre & sécurité	89 158 485,34	79 453 213,26
	· Détachés	11 279 835,22	10 710 092,81
<b>C.</b>	<b>RÉSULTAT (A - B)</b>	<b>-2 013 538,44</b>	<b>3 960 076,77</b>



# COMPTE D'INVESTISSEMENT

I. COMPTE D'INVESTISSEMENT		2023	2022
<b>A.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>289 309 294,01</b>	<b>285 228 513,26</b>
A)	Dotation couvrant les charges d'intérêts	8 397,76	106 736,67
B)	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	250 587 198,86	250 445 159,00
C)	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	38 059 717,91	33 979 978,49
D)	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653 979,48	653 979,48
E)	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'assemblée générale	0,00	0,00
F)	Plus-value sur immobilisations financières	0,00	42 659,62
G)	Intérêts dépôt gagé	0,00	0,00
H)	Subside non alloué exercices précédents	0,00	0,00
<b>B.</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>288 655 314,53</b>	<b>284 531 874,16</b>
a)	Charges d'intérêts :	330 010,71	412 626,85
·	Intérêts totaux	8 397,76	106 736,67
·	Frais afférents aux dettes d'investissement	321 612,95	305 890,18
B)	Charges du capital :	288 325 303,82	284 119 247,31
·	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	249 070 710,58	248 928 913,75
·	Charges sur emphytéose	1 051 313,69	1 066 793,43
·	Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	38 059 717,91	33 979 978,49
·	Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	143 561,64	143 561,64
·	Réductions de valeurs sur immobilisations financières	0,00	0,00
·	Moins-value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	0,00
<b>C.</b>	<b>RÉSULTAT (A - B)</b>	<b>653 979,48</b>	<b>696 639,10</b>

# BILAN - ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS		2023	2022
I.	Frais d'établissement	0,00	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	24 453 882,97	26 709 521,67
III.	Immobilisations corporelles	2 650 003 011,05	2 422 888 738,64
A.	Terrains et constructions	1 401 418 400,28	1 206 857 092,54
B.	Installations, machines et outillages	152 004 890,47	148 293 770,30
C.	Mobilier et matériel roulant	799 433 956,37	784 792 055,08
D.	Location-financement et droits similaires	101 069 166,19	105 723 300,74
E.	Autres immobilisations corporelles	11 424 485,73	11 668 457,92
F.	Immobilisations en cours et acomptes versés	184 652 112,01	165 554 062,06
IV.	Immobilisations financières	95 197 559,17	90 371 615,15
A.	Entreprises liées	73 416 500,00	73 416 500,00
B.	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1 254 689,55	1 254 689,55
C.	Autres immobilisations financières		
1.	Actions et parts	129 600,00	129 600,00
2.	Créances et cautionnements en numéraire	20 396 769,62	15 570 825,60
ACTIFS CIRCULANTS			
V.	Créances à plus d'un an	754 577,51	811 025,48
B.	Autres créances	754 577,51	811 025,48
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	46 875 018,14	40 386 583,79
A.	Stocks		
1.	Approvisionnements	46 419 008,52	39 859 307,08
2.	En-cours de fabrication	456 009,62	527 276,71
B.	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII.	Créances à un an au plus	500 955 745,23	542 908 529,04
A.	Créances commerciales	28 654 142,74	19 532 864,95
B.	Autres créances	472 301 602,49	523 375 664,09
VIII.	Placements de trésorerie	0,00	0,00
B.	Autres placements	0,00	0,00
IX.	Valeurs disponibles	3 536 647,66	13 213 434,98
X.	Comptes de régularisation	26 318 709,96	23 695 915,98
TOTAL DE L'ACTIF		3 348 095 151,69	3 160 985 364,73

# BILAN - PASSIF

CAPITAUX PROPRES		2023	2022
<b>I.</b>	<b>Capital</b>	37 000 000,00	37 000 000,00
A.	Capital souscrit	37 000 000,00	37 000 000,00
<b>IV.</b>	<b>Réserves</b>	92 783 417,31	92 783 417,31
A.	Réserve légale	3 700 000,00	3 700 000,00
D.	Réserves disponibles		
·	Fonds d'investissement	89 083 417,31	89 083 417,31
<b>V.</b>	<b>Bénéfice/Perte reporté(e) de l'exercice en cours</b>	-91 716 810,55	-83 084 688,86
<b>VI.</b>	<b>Subsides en capital</b>	2 781 630 139,94	2 581 629 825,66
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>			
<b>VII.</b>	<b>Provisions et impôts différés</b>	131 745 485,80	134 305 175,65
A.	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	53 742 358,21	58 437 798,04
B.	Charges fiscales	1 223 992,72	1 276 634,44
C.	Risques et charges	8 880 000,00	9 380 000,00
D.	Autres risques et charges		
·	Provision pour sinistres à régler aux tiers	19 955 090,54	17 284 313,17
·	Provision heures à récupérer	25 307 184,05	23 815 446,27
·	Provision pour litiges en cours	13 470 210,32	14 290 423,32
·	Provision pour litige social	3 731 158,16	4 205 068,61
·	Provision environnementale	5 435 491,80	5 615 491,80
<b>DETTES</b>			
<b>VIII.</b>	<b>Dettes à plus d'un an</b>	49 567 295,68	51 049 347,68
A.	Dettes financières		
3.	Dettes de location-financement et assimilés	49 500 000,00	51 000 000,00
4.	Établissements de crédit	0,00	0,00
C.	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D.	Autres dettes	67 295,68	49 347,68
<b>IX.</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>	303 272 255,71	306 089 638,10
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1 500 000,00	3 500 000,00
B.	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C.	Dettes commerciales - Fournisseurs	185 818 600,51	141 260 315,32
D.	Acomptes reçus	1 718,14	1 406,81
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	115 324 538,51	160 883 426,93
F.	Autres dettes	627 398,55	444 489,04
<b>X.</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	43 813 367,80	41 212 649,19
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 348 095 151,69</b>	<b>3 160 985 364,73</b>

Arrêté par le conseil d'administration en séance du 16 avril 2024

L'Administrateur-directeur général  
**Brieuc DE MEEÛS**

Le Président du conseil d'administration,  
**Merlijn ERBUER**





# EXAMEN DU BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023

## ACTIFS IMMOBILISÉS

<b>I.</b>	<b>Frais d'établissement</b>	0,00
	Frais de restructuration	0,00
	Amortissement	0,00
<b>II.</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	24 453 882,97
	Frais de développement	49 494 797,86
	Amortissement	-33 821 897,19
	Concessions, brevets, licences, etc.	19 482 494,30
	Amortissement	-10 701 512,00
<b>III.</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	2 650 003 011,05
<b>A.</b>	<b>Terrains et constructions :</b>	1 401 418 400,28
	Terrains	64 877 999,36
	Constructions :	739 419 504,03
	Bâtiments	1 074 009 012,57
	Amortissement	-334 589 508,54
	Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	597 120 896,89
	Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	1 105 504 737,18
	Amortissement	-508 383 840,29
<b>B.</b>	<b>Installations, machines et outillage</b>	152 004 890,47
	Installations, machines et outillage	309 618 397,02
	Amortissement	-157 613 506,55
<b>C.</b>	<b>Mobilier, matériel roulant et pièces unbw :</b>	799 433 956,37
	Mobilier et matériel de bureau	3 856 533,51
	Mobilier et matériel de bureau	10 513 608,68
	Amortissement	-6 657 075,17
	Matériel roulant d'exploitation	775 472 229,47
	Rames de métro	655 858 384,98
	Amortissement	-335 977 012,18
	Tramway	597 156 679,54
	Amortissement	-306 507 218,62
	Autobus	320 233 494,58
	Amortissement	-155 292 098,83
	Autre matériel roulant	20 105 193,39
	Autre matériel roulant	46 863 487,15
	Amortissement	-26 758 293,76

## Examen bilan actif (suite)

<b>D.</b>	Location-financement et droits similaires :	101 069 166,19
	Machines/Outillage	0,00
	Machines/Outillage	0,00
	Amortissement	0,00
	Rames de métro	0,00
	Rames de métro	0,00
	Amortissement	0,00
	Tramways	101 069 166,19
	Tramways	162 894 709,34
	Amortissement	-61 825 543,15
<b>E.</b>	Autres immobilisations corporelles :	11 424 485,73
	Bâtiments pris en location	0,00
	Bâtiments pris en location	0,00
	Amortissement	0,00
	Commerces stations	865 896,82
	Commerces stations	1 332 720,05
	Amortissement	-466 823,23
	Terrains et bâtiments donnés en location	844 243,07
	Terrains donnés en location	481 300,42
	Bâtiments donnés en location	613 775,83
	Amortissement	-250 833,18
	Matériel roulant	0,00
	Matériel roulant	465 643,19
	Amortissement	-465 643,19
	Terrains cédés en emphytéose	9 714 345,84
	Terrains cédés en emphytéose	10 659 460,00
	Réduction de valeur	-945 114,16
	Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
	Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
	Amortissement	0,00
<b>F.</b>	Immobilisations en cours et acomptes versés	184 652 112,01

## ACTIFS IMMOBILISÉS

<b>IV.</b>	<b>Immobilisations financières</b>	95 197 559,17
<b>A.</b>	Entreprise liée	73 416 500,00
	a) MEDIA TRANSPORT BRUSSELS - Acquisition	0,00
	b) CITEO SADP - Acquisition	73 416 500,00

Examen bilan actif (suite)

<b>B.</b>	Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation :	1 254 689,55
	a) TRANSURB CONSULT - Acquisition	495 787,05
	TRANSURB CONSULT - Réduction de valeur	0,00
	b) OPTIMOBIL - Acquisition	49 500,00
	c) TRANSAMO - Acquisition	0,00
	d) BELGIAN MOBILITY CARD - Acquisition	709 402,50
<b>C.</b>	Autres immobilisations financières	129 600,00
	TRANSAMO - Acquisition	129 600,00
	TRANSAMO - Réduction de valeur	0,00
	CRÉDIT OUVRIER - Acquisition	23 761,24
	CRÉDIT OUVRIER - Réduction de valeur	-23 761,24
<b>D.</b>	Créances et cautionnements en numéraire	20 396 769,62

ACTIFS CIRCULANTS

<b>V.</b>	<b>Créances à plus d'un an</b>	754 577,51
<b>B.</b>	Autres créances	754 577,51
<b>VI.</b>	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	46 875 018,14
<b>A.</b>	Stocks :	46 875 018,14
	1. Approvisionnements	46 419 008,52
	2. Fabrications et travaux en cours	456 009,62
<b>VII.</b>	<b>Créances à un an au plus</b>	500 955 745,23
<b>A.</b>	Créances commerciales :	28 654 142,74
	· Clients	24 979 864,94
	· Fournisseurs (débiteurs)	409 572,89
	· Factures à établir	2 579 619,09
	· Note de crédit à recevoir	406 945,10
	· Acomptes versés	247 826,84
	· Créances douteuses	30 313,88
<b>B.</b>	Autres créances :	472 301 602,49
	· Personnel	249 246,15
	· T.V.A. à récupérer	17 976 849,51
	· Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
	· Rémunérations du personnel détaché	0,00
	· Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	449 433 030,80
	· Divers	4 642 476,03
<b>VIII.</b>	<b>Placements de trésorerie</b>	0,00
<b>IX.</b>	<b>Valeurs disponibles</b>	3 536 647,66
<b>X.</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	26 318 709,96

TOTAL DE L'ACTIF

3 348 095 151,69

# EXAMEN DU BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023

## CAPITAUX PROPRES

I.	Capital	37 000 000,00
IV.	Réserves	92 783 417,31
A.	Réserve légale	3 700 000,00
D.	Réserves disponibles	89 083 417,31
	· Fonds d'investissement	89 083 417,31
V.	Bénéfice/perte reporté(e) de l'exercice en cours	-91 716 810,55
VI.	Subsides en capital	2 781 630 139,94

## PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII.	Provisions et impôts différés	131 745 485,80
A.	Provision pour pensions et autres obligations similaires	53 742 358,21
B.	Provision pour charges fiscales	1 223 992,72
C.	Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	8 880 000,00
	· Provision pour sinistres à régler aux tiers	19 955 090,54
	· Provision pour litiges en cours	13 470 210,32
	· Provision pour heures à récupérer	25 307 184,05
	· Provision pour litige social	3 731 158,16
	· Provision environnementale	5 435 491,80
D.	Autres risques et charges	67 899 134,87

## DETTES

VIII.	Dettes à plus d'un an	49 567 295,68
A.	Dettes financières	49 500 000,00
	3. Dettes de location-financement et assimilés	49 500 000,00
	4. Établissements de crédit :	
	Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
B.	Acomptes reçus sur commande	0,00
D.	Autres dettes	67 295,68
IX.	Dettes à un an au plus	303 272 255,71
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année :	1 500 000,00
	· Dettes de location-financement	1 500 000,00
	· Remboursements dont l'échéance se situe en 2024 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
B.	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C.	Dettes commerciales	185 818 600,51
D.	Acomptes reçus	1 718,14
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	115 324 538,51
F.	Autres dettes	627 398,55
X.	Comptes de régularisation	43 813 367,80
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 348 095 151,69</b>



Situation à fin décembre 2023

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2022	Remboursement au cours de l'année 2023	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2023	Remboursement au cours de l'année 2024	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2024	Montant à rembourser à partir du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2028	Montant à plus de 5 ans (01/01/2029 - )
1984	12 394 676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8 552 326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6 841 861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6 792 282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12 146 782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1 536 939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7 064 965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8 948 956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52 156 797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46 881 741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5 275 056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26 499 817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54 933 205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52 156 797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34 754 672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35 250 459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52 156 797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27 268 287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27 268 287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49 578 704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51 685 799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83 589 696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>816 054 912,57</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

# RÉSULTAT DE L'EXERCICE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2023	2022
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	1 404 263 388,62	1 263 106 068,50
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	64 496 944,34	62 934 484,60
1. Achats et sous-traitances générales	73 049 247,97	63 780 627,13
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-8 552 303,63	-846 142,53
<b>B. Services et biens divers</b>	265 949 443,27	198 051 904,01
<b>C. Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	775 600 265,86	743 827 512,14
<b>D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	282 251 464,11	279 934 342,57
<b>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales</b>	4 220 740,00	3 546 310,22
<b>F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)</b>	-2 559 689,85	-54 730 741,26
<b>G. Autres charges d'exploitation</b>	9 795 406,91	9 859 464,54
<b>H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</b>	0,00	0,00
<b>I. Charges d'exploitation non récurrentes</b>	4 508 813,98	19 682 791,68

## RÉSULTATS FINANCIERS

<b>V. Charges financières</b>	4 473 055,67	5 376 191,50
<b>A. Charges des dettes récurrentes</b>	348 645,93	431 262,07
<b>B. Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)</b>	15 797,35	21 377,22
<b>C. Autres charges financières récurrentes</b>	4 108 612,39	4 923 552,21
<b>D. Charges financières non récurrentes</b>	0,00	0,00

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

<b>X. Impôts</b>	745 854,44	411 869,39
------------------	------------	------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 409 482 298,73</b>	<b>1 268 894 129,39</b>
--------------------------	-------------------------	-------------------------

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE

<b>XI. Bénéfice/Perte</b>	<b>-8 632 121,69</b>	<b>-13 080 984,46</b>
---------------------------	----------------------	-----------------------

Résultat de l'exercice (suite)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2023	2022
<b>I.</b>	<b>Ventes et prestation</b>	1 105 369 353,04	961 342 360,40
<b>A.</b>	Chiffre d'affaires : recettes du trafic	290 898 603,80	265 239 907,43
<b>B.</b>	Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-73 480,99	-694 132,16
<b>C.</b>	Production immobilisée	95 362 079,07	88 517 106,41
<b>D.</b>	1. Autres produits d'exploitation	168 780 600,27	157 701 792,71
	2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	546 086 000,00	447 046 000,00
<b>E.</b>	Produits d'exploitation non récurrents	4 315 550,89	3 531 686,01

RÉSULTATS FINANCIERS

<b>IV.</b>	<b>Produits financiers</b>	295 480 824,00	294 470 784,53
<b>A.</b>	Produits des immobilisations financières récurrentes	102 000,00	0,00
<b>B.</b>	Produits des actifs circulants récurrents	1 373 683,22	1 591 371,69
<b>C.</b>	Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	294 005 140,78	292 836 753,22
<b>D.</b>	Autres produits financiers non récurrents	0,00	42 659,62
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 400 850 177,04</b>	<b>1 255 813 144,93</b>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

<b>A.</b>	Résultat à affecter		
	1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-8 632 121,69	-13 080 984,46
<b>C.</b>	Affectation aux capitaux propres		
	1. Fonds d'investissement		
<b>D.</b>	Bénéfice (Perte) à reporter	-8 632 121,69	-13 080 984,46
<b>F.</b>	Bénéfice à distribuer		
	3. Autres allocataires		

# ANNEXES

## I. À III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	51 776 920,90	21 007 125,62	1 978 072 663,20	284 912 644,47
Mutation de l'exercice :				
· Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
· Cessions et désaffectations	-40 344 579,71	-18 578 443,18	-50 450 579,53	-6 746 781,84
· Transferts d'une rubrique à une autre	38 062 456,67	17 053 811,86	316 769 665,44	31 452 534,39
Au terme de l'exercice	49 494 797,86	19 482 494,30	2 244 391 749,11	309 618 397,02
Amortissements et réductions de valeur				
Mutation de l'exercice :				
Au terme de l'exercice précédent	-31 938 371,79	-14 136 153,06	-771 215 570,66	-136 618 874,17
· Actés	-42 183 543,97	-15 105 296,59	-116 549 501,10	-30 398 163,09
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations	40 344 619,46	18 578 443,18	44 791 722,93	6 747 524,17
· Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	-44 600,89	-38 505,53	0,00	-2 656 006,54
Au terme de l'exercice	-33 821 897,19	-10 701 512,00	-842 973 348,83	-157 613 506,55
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	15 672 900,67	8 780 982,30	1 401 418 400,28	152 004 890,47
	<b>Mobilier et matériel roulant</b>	<b>Location-financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Immobilisations en cours et acomptes versés</b>
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	1 625 514 515,39	162 894 709,34	13 671 125,56	165 554 062,06
Mutation de l'exercice :				
· Acquisitions (y compris production immobilisée)	1 709 921,06	0,00	0,00	512 992 839,41
· Cessions et désaffectations	-87 131 468,62	0,00	-141 860,07	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	90 532 687,10	0,00	23 634,00	-493 894 789,46
Au terme de l'exercice	1 630 625 654,93	162 894 709,34	13 552 899,49	184 652 112,01
Amortissements et réductions de valeur				
Mutation de l'exercice :				
Au terme de l'exercice précédent	-840 722 460,31	-57 171 408,60	-2 002 667,64	0,00
· Actés	-73 236 780,26	-4 654 134,55	-267 606,19	0,00
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations	85 340 442,13	0,00	141 860,07	0,00
· Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	2 572 900,12	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-831 191 698,56	-61 825 543,15	-2 128 413,76	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	799 433 956,37	101 069 166,19	11 424 485,73	184 652 112,01



Annexes (suite)

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

<b>1. Participations, actions et parts : (rubrique 280/2/4)</b>	74 800 789,55
Montant au terme de l'exercice précédent	74 800 789,55
Mutation de l'exercice :	
Acquisitions	0,00
Cessions	0,00
Réduction de valeur sur participation (dotations)	0,00
Réduction de valeur sur participation (reprises)	0,00
Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
<b>2. Créances (rubrique 288 Garanties)</b>	20 396 769,62
Montant au terme de l'exercice précédent	15 570 825,60
Mutations de l'exercice	
Augmentations	4 826 484,02
Remboursements	-540,00

VIII. SITUATION DU CAPITAL

Le capital est de 37 millions d'euros pour 140.000 parts sociales	37.000.000,00
---	---------------

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	131 745 485,80
Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	19 955 090,54
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubrique 16)	111 790 395,26

X. ÉTAT DES DETTES

<b>Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an</b>	51 067 295,68
<b>Durée résiduelle d'un an au plus :</b>	1 500 000,00
Établissements de crédit - dettes en compte emprunt	0,00
Dettes de location-financement et assimilés	1 500 000,00
<b>Durée résiduelle de plus d'un an, mais de cinq ans au plus :</b>	67 295,68
Établissements de crédit	0,00
Autres dettes	67 295,68
Dettes de location-financement et assimilés	0,00
<b>Durée résiduelle de plus de cinq ans :</b>	49 500 000,00
Établissements de crédit	0,00
Autres dettes	0,00
Dettes de location-financement et assimilés	49 500 000,00
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	0,00
Dettes à plus d'un an :	
Établissements de crédit	0,00
Dettes à un an au plus :	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	115 324 538,51
<b>Impôts (rubrique 450/3 du passif)</b>	
Dettes fiscales non échues	7 304 050,71
<b>Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)</b>	
Dettes envers l'Office national de Sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales	108 020 487,80



## Annexes (suite)

<b>XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)</b>	43 813 367,80
Charges à payer / à imputer	0,00
Intérêts courus non échus	0,00
Produits à reporter - autres	593 803,22
Produits à reporter - SEB Lease	5 201 527,60
Factures établies par anticipation	0,00
Recettes du trafic encaissées d'avance	37 974 508,83
Loyers encaissés anticipativement	43 528,15
<b>XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>	
<b>Effectif au 31 décembre 2023</b>	10 477
Ouvriers	7 146
Employés	3 110
Personnel de direction	221
<b>Total des charges de rémunérations</b>	775 600 265,86
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-22 894 974,82
<b>Charges de rémunérations totales nettes</b>	752 705 291,04
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation ;	646 563 956,68
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'administration régionale ;	11 115 130,37
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité ;	51 862 207,73
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators ;	0,00
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement ;	42 607 075,50
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charge des tiers ;	556 920,76
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00
Ventilation des charges entre actifs et non actifs :	
<b>Charges relatives au personnel actif</b>	737 114 608,82
Rémunérations payées pendant l'année	529 344 423,00
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 22.894.974,82 EUR).	142 755 091,09

Elles comprennent :

- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs ;
- les charges des accidents du travail ;
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis ;
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligation civiques ;
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale ;
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements SNCB ;
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail ;
- les indemnités compensatoires de préavis ;
- les frais d'entretien des vêtements de travail.

Le total des charges sociales de caractère légal représente 26,97 % des rémunérations.



Annexes (suite)

Autres avantages conventionnels accordés au personnel .....	65 015 094,73
· secours en cas de maladie .....	7 660 544,54
· tickets-restaurant .....	14 682 484,01
· assurance hospitalisation .....	4 888 699,50
· assurances groupe pensions .....	28 401 832,94
· assurance maladie-invalidité (amvp) .....	1 273 179,04
· service social .....	4 418 186,01
· primes diverses .....	1 275 089,84
· allocation au fonds syndical .....	1 758 494,50
· allocation d'attente réduite à charge de l'ONEM .....	-178 303,75
· provisions primes diverses .....	834 888,10

Ces avantages extra-légaux représentent 12,28 % des rémunérations.

<b>Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiant du système de départ anticipé) .....</b>	<b>15 590 682,22</b>
--	----------------------

Les charges relatives au personnel non actif couvrent :

· l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage ; .....	15 499 847,68
· l'allocation complémentaire aux orphelins .....	90 834,54

L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 3,87 % des rémunérations.

Réductions de valeur .....	4 220 740,00
Stocks et commandes en cours	
· Dotations .....	1 992 602,19
· Reprises .....	0,00
Créances commerciales	
· Dotations .....	7 022 591,71
· Reprises .....	-4 794 453,90
Provisions pour risques et charges .....	-2 559 689,85
· Dotations .....	39 529 939,87
· Utilisations et reprises .....	-42 089 629,72
Autres charges d'exploitation .....	9 795 406,91
· Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	2 350 530,86
· Autres charges .....	7 444 876,05

**XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS**

Autres produits financiers .....	294 005 140,78
Subsides en capital .....	288 646 916,77
Subsides en intérêts .....	8 397,76
Autres produits financiers .....	5 349 826,25
Réductions de valeurs sur actifs circulants .....	15 797,35
Dotations .....	19 932,36
Reprises .....	-4 135,01

Annexes (suite)

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés .....	745 854,44
--	------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte

· à l'entreprise (déductible) .....	147 642 690,02
· par l'entreprise .....	93 788 855,85

Montants retenus à charge de tiers

· précompte professionnel .....	96 419 972,50
· précompte mobilier .....	742 627,17

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements au 31 décembre 2023

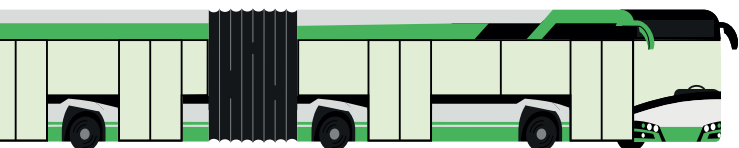
· engagements d'acquisition .....	1 135 193 998,00
· engagement et recours liés aux produits dérivés .....	0,00
· cautions reçues de tiers .....	380 762 506,12
· cautionnements donnés pour notre compte .....	607 835,00
· créanciers de loyers et redevances .....	0,00
· engagements de la Région .....	20 665 951,62
· valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs .....	67 103,80
· dette garantie par la Région .....	0,00

Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias ; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux au fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élèvent au 31/12/2023 à 335.581.273,79 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.





Annexes (suite)

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

Avantages et frais de représentation payés par la STIB

BÉNÉFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (en €)
AKEL Mostafa	Administrateur de la STIB	2 988,98
BALCAEN Patrick	Administrateur de la STIB	2 860,13
BELKHATIR Naima	Administratrice de la STIB	1 168,23
BEN MOHA Ismaël	Administrateur de la STIB	1 294,22
BOUJIDA Omar	Administrateur de la STIB	1 791,61
COCHEZ Geert	Chargé de mission du comité de gestion de la STIB	11 198,79
de MEEÛS Brieuc	Administrateur, Directeur général de la STIB	0,00
DE BRUECKER Tamara	Administratrice, Directeur général adjoint de la STIB	0,00
DE SCHRIJVER Marie Julie Jeanne	Administratrice de la STIB	1 554,78
ECKER Christian Marc Jean	Administrateur de la STIB	2 465,00
EL OUAKILI Ibrahim	Administrateur de la STIB	901,95
ERBUER Merlijn	Président de la STIB	14 355,14
GUENNED Abbès	Commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la STIB	8 129,58
HANA Suzanne	Administrateur de la STIB	1 554,78
MAHLA Samir	Administrateur de la STIB	649,97
MBAYOKO MAKAWAGA Gisèle	Administratrice de la STIB	257,70
MOSTEFA Lotfi	Vice-Président de la STIB	14 355,14
PETIT Joëlle	Administratrice de la STIB	389,41
PICKMAN Marc	Administrateur de la STIB	1 229,38
PILLOIS Matthieu	Administrateur de la STIB	3 117,83
RAISS Saliha	Administratrice de la STIB	904,81
RIGA Vincent Michel Eric	Commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la STIB	3 913,56
VANDERBORGHT Céline	Administratrice de la STIB	1 425,93

En application de la note GM n° CA-2/2020 du 16.01.2020, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

L'enveloppe globale des avantages de toute nature et frais de représentation pour le président et le vice-président ne peut être supérieure à 25 % du montant de la rémunération maximale annuelle de ces derniers. Les frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction sont remboursés a posteriori sur présentation d'un justificatif et de la preuve de paiement par les mandataires publics de la STIB.

Le président et le vice-président n'ont pas utilisé le budget qui leur est alloué en 2023 pour leurs frais de représentation.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

## Annexes (suite)

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du Gouvernement et tous les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un libre parcours sur le réseau de la STIB.

Aucun membre des organes de gestion ne dispose de carte de crédit, d'assurance de groupe ou de tickets-restaurant en tant que mandataire public.

#### Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'arrêté d'exécution du 4 octobre 2018 conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de la nouvelle ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 fixe, à nouveau, les limites avec des montants maximums des rémunérations, des avantages de toute nature et des frais de représentation.

En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

## XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 23 avril 2019 portant exécution du code des sociétés.

### Frais de restructuration

La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

### Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi que les créances et cautionnements en numéraire et les sommes déposées à titre de garanties.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Le droit d'usage de logiciels et les frais de développement repris sous cette rubrique sont amortis sur 5 ans. Lorsque la durée de vie n'a pas pu être définie précisément, ces investissements sont amortis sur 1 an.

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.







Annexes (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
<b>Frais de développement</b>		
Frais de développement	5 ans	20
Frais de développement - appointements	1 an	100
<b>Concessions, brevets, licences, etc.</b>		
Logiciels et droits d'usage - achats	5 ans	20
Logiciels et droits d'usage - transformations	1 an	100
<b>Terrains et constructions</b>		
Terrains	illimitée	
<b>Bâtiments</b>		
Acquisitions	40 ans	2,5
Transformations	20 ans	5
Aménagements	10 ans	10
Appointements	1 an	100
Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
Agences commerciales - transformations	10 ans	10
Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
Autres droits réels	40 ans	2,5
<b>Réseaux (1)</b>		
Voies	25 ans	4
Lignes	10 ans	10
Câbles et sous-stations	20 ans	5
Câbles et sous-stations - transformations	10 ans	10
Signalisation	20 ans	5
Signalisation - transformations	10 ans	10
Site propre bus	10 ans	10
Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
<b>Installations, machines et outillages</b>		
Gros équipements	20 ans	5
Machines et équipements	10 ans	10
Équipements de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
Équipements de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
Outillages divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
Informatique de gestion	5 ans	20

## Annexes (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
<b>Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)</b>		
UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
UNBW Trams 3000 / 4000 / TNG	13 ans	7,7
UNBW Trams 4000	17 ans	5,9
UNBW Bus standards / articulés	1 an	100
UNBW Bus hybrides	2 ans	50
UNBW Bus électriques	6 ans	16,7
UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
UNBW Minibus	1 an	100
UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles...)	9 ans	11,1
<b>Mobilier et matériel de bureau</b>		
Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
<b>Métro</b>		
Acquisitions	35 ans	2,9
Transformations d'une durée de vie $\geq 17$ ans	17 ans	5,9
Grande révision	8 ans	12,5
Petite révision	4 ans	25
Transformations d'une durée de vie $< 17$ ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100
<b>Tramways</b>		
Acquisitions	35 ans	2,9
Acquisition Tram Nouvelle Génération	30 ans	3,3
Transformations d'une durée de vie $\geq 17$ ans	17 ans	5,9
Transformations d'une durée de vie $< 17$ ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100
Aménagement, réparation, transformation	7 ans	14,3
<b>Autobus</b>		
Acquisitions	13 ans	7,7
Transformations d'une durée de vie $\geq 6$ ans	6 ans	16,7
Transformations d'une durée de vie $< 6$ ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100
<b>Minibus PMR</b>		
Acquisitions	8 ans	12,5
Transformations d'une durée de vie $\geq 4$ ans	4 ans	25
Transformations d'une durée de vie $< 4$ ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100



Annexes (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
<b>Véhicules utilitaires ferrés</b>		
Acquisitions .....	35 ans .....	2,9
Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans .....	17 ans .....	5,9
Grande révision .....	8 ans .....	12,5
Petite révision .....	4 ans .....	25
Transformations d'une durée de vie < 17 ans .....	1 an .....	100
Appointements et entretien .....	1 an .....	100
<b>Véhicules utilitaires sur pneus</b>		
Acquisitions .....	10 ans .....	10
Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans .....	5 ans .....	20
Transformations d'une durée de vie < 5 ans .....	1 an .....	100
<b>Automobiles</b> .....	5 ans .....	20
<b>Matériel ferré détenu en leasing</b> .....	35 ans .....	2,9
<b>Bâtiments pris en location</b>		
Transformations .....	20 ans .....	5
Aménagements .....	10 ans .....	10
<b>Matériel roulant hors exploitation</b> .....	1 an .....	100

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et site bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé.

Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

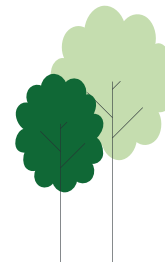
(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement.

Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la recommandation.

L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock, mais avec valorisation non plus en stock, mais dans les présentes immobilisations.

Les pièces UNBW sont alors triées en différentes catégories selon le type de matériel roulant auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.



Annexes (suite)

**Stocks**

Les pièces d’approvisionnement font l’objet d’un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d’acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu’ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l’objet d’un amortissement.

Tous les articles font l’objet d’un examen des taux de rotation et de l’obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n’ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RED. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans .....	30
entre 3 et 4 ans .....	60
entre 4 et 5 ans .....	75
entre 5 et 6 ans .....	90
plus de 6 ans .....	100

En sus, tous les articles consommés font l’objet d’un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RED. DE VALEUR EN %
stock consommé en <3 ans .....	0
stock consommé entre 3 et 4 ans .....	4
stock consommé entre 4 et 5 ans .....	10
stock consommé entre 5 et 6 ans .....	14
stock consommé entre 6 et 7 ans .....	18
stock consommé entre 7 et 8 ans .....	30
stock consommé entre 8 et 9 ans .....	40
stock consommé entre 9 et 10 ans .....	50
stock consommé entre 10 et 20 ans .....	70
stock consommé sur plus de 20 ans .....	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.



## Annexes (suite)

---

### Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

### Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

À la date de clôture du bilan, et sans préjudice de l'application de l'article 33, § 1<sup>er</sup>, une provision représente la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Cette provision de 8.880.000 EUR couvre le coût probable des frais de stabilité de Demets et des expropriations liées aux travaux du métro Nord.

### Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 19.955.090,54 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2023 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10% des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

### Provision pour heures à récupérer, jours de garde et autres

Une provision de 25.307.184,05 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

### Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 51.979.927,27 EUR actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2023, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

### Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 17.201.368,48 EUR.

### Provision environnementale

Cette provision s'élève à 5.435.491,80 EUR.





## Annexes (suite)

**Subsides en capital**

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées ;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, et de strict respect de la législation comptable de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement, les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyées dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale

**XX**      **MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES**  
**Bis**

Néant

**XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS**

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.



# BILAN SOCIAL



## I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

### A. Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

1. Au cours de l'exercice	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>			
· Temps plein	9 294,83	8 343,33	951,50
· Temps partiel	1 091,92	895,67	196,25
<b>Total en équivalents temps plein (ETP)</b>	<b>10 124,37</b>	<b>9 022,61</b>	<b>1 101,76</b>
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
· Temps plein	14 684 985,00	13 078 705,26	1 606 279,74
· Temps partiel	1 326 807,50	1 181 678,04	145 129,46
<b>Total</b>	<b>16 011 792,50</b>	<b>14 260 383,30</b>	<b>1 751 409,20</b>
<b>Frais de personnel</b>			
· Temps plein	701 837 709,19	625 068 976,28	76 768 732,91
· Temps partiel	63 411 950,13	56 475 795,23	6 936 154,90
<b>Total</b>	<b>765 249 659,32</b>	<b>681 544 771,51</b>	<b>83 704 887,81</b>
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	<b>873 785,33</b>	<b>778 208,54</b>	<b>95 576,79</b>
<b>2. Au cours de l'exercice précédent</b>			
<b>Nombre moyen de travailleurs en ETP</b>	<b>10 058,22</b>	<b>8 964,18</b>	<b>1 094,05</b>
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>	<b>16 084 798,00</b>	<b>14 312 253,26</b>	<b>1 772 544,74</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>730 718 455,53</b>	<b>650 193 281,73</b>	<b>80 525 173,80</b>
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	<b>313 793,22</b>	<b>279 213,21</b>	<b>34 580,01</b>
<b>3. À la date de clôture de l'exercice</b>			
	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>	<b>Total en ETP</b>
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	9 332	1 145	10 205,40
<b>Par type de contrat de travail</b>			
· Contrat à durée indéterminée	9 194	1 134	10 061,60
· Contrat à durée déterminée	138	11	143,80
· Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,00
· Contrat de remplacement	0	0	0,00
<b>Par sexe et niveau d'études</b>			
<b>Hommes</b>	<b>8 390</b>	<b>941</b>	<b>9 105,80</b>
· de niveau primaire	3 141	477	3 499,40
· de niveau secondaire	3 825	327	4 076,70
· de niveau universitaire	465	36	493,60
· de niveau supérieur non universitaire	959	101	1 036,10

## Bilan social (suite)

<b>Femmes</b> .....	<b>942</b>	<b>204</b>	<b>1 099,60</b>
· de niveau primaire .....	205	38	233,30
· de niveau secondaire .....	302	60	349,80
· de niveau universitaire .....	234	61	282,60
· de niveau supérieur non universitaire .....	201	45	234,00
<b>Par catégorie professionnelle</b> .....	<b>9 332</b>	<b>1 145</b>	<b>10 205,40</b>
· Personnel de direction .....	204	17	218,20
· Employés .....	2 694	416	3 008,40
· Ouvriers .....	6 434	712	6 978,80
· Autres .....	0	0	0,00

## B. Personnel intérimaire et personnes mises à disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées .....	34,9	0
Nombre d'heures effectivement prestées .....	45 150	0
Frais pour l'entreprise .....	1 641 181,87	0

## II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## A. Entrées

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....	723	9	728,70
<b>Par type de contrat de travail</b>			
· Contrat à durée indéterminée .....	583	4	585,90
· Contrat à durée déterminée .....	140	5	142,80
· Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	0	0	0,00
· Contrat de remplacement .....	0	0	0,00

Bilan social (suite)

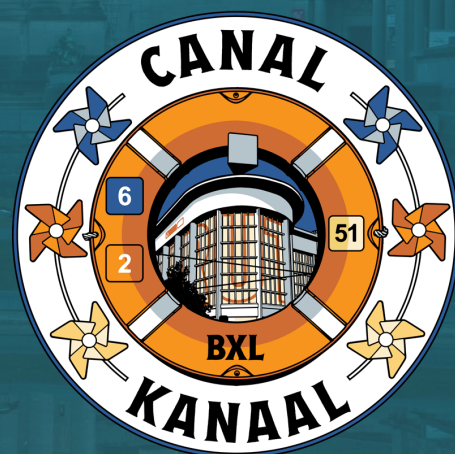
B. Sorties

<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	<b>521</b>	<b>89</b>	<b>584,20</b>
<b>Par type de contrat de travail</b>			
· Contrat à durée indéterminée	425	85	485,80
· Contrat à durée déterminée	96	4	98,40
· Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,00
· Contrat de remplacement	0	0	0,00
<b>Par motif de fin de contrat</b>			
· Pension	50	45	81,30
· Chômage avec complément d'entreprise	23	20	37,30
· Licenciement	179	4	181,90
· Autre motif	269	20	283,70
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,00

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>			
Nombre de travailleurs concernés	6 574	5 811	807
Nombre d'heures de formation suivies	354 636	5 812	43 563
Coût net pour l'entreprise		5 813	
· dont coût brut directement lié aux formations	28 249 172,63	58 131	3 470 087,00
· dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	58 132	0
· dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	58 133	0
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>			
· Nombre de travailleurs concernés	0	5 831	0
· Nombre d'heures de formation suivies	0	5 832	0
· Coût net pour l'entreprise	0	5 833	0
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>			
· Nombre de travailleurs concernés	0	5 851	0
· Nombre d'heures de formation suivies	0	5 852	0
· Coût net pour l'entreprise	0	5 853	0

— BOUGEONS NOS QUARTIERS —  
**SCANNEZ LES CODES QR**  
DANS BRUXELLES ET GAGNEZ  
DE NOMBREUX CADEAUX



Participez au concours sur  
[bougeonsbruxelles.stib.brussels](http://bougeonsbruxelles.stib.brussels)



.brussels   
BOUGEONS BRUXELLES







## 4

# RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Exercice clos le 31.12.2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (la «Société»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant dix exercices consécutifs.

## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.348.095.152 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 8.632.122 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

#### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.

#### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



### Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages);
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice;
- Comptes annuels et résultats financiers;
- Règles d'évaluation.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas l'objet du présent rapport.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Nous relevons toutefois que les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous appuyons sur les confirmations de la direction et de tiers. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 8 mai 2024

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par

**Peter Lenoir**

Bruxelles, le 8 mai 2024

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par

**Philippe Gossart**

# 5 RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

28 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire-reviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 17 avril 2024.

Ph. Barette

W. Stoefs

6

# RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2023

Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-reviseur à l'assemblée générale des associés

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

## PRINCIPE DE CONSOLIDATION

L'ordonnance du 19 avril 2007 – avec prise d'effet au 31 mars 2007 – portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public « Citeo », ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 3:22 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

## PERIMETRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION :

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

Dénomination, adresse complète du Siège et pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres	Résultat net (en unités)
<b>CITEO SA de droit public</b> Rue des Colonies 62 1000 BRUXELLES 0889 267 195	293 666	99,99	31/12/2022	84 991 008	-264 190
<b>TRANSURB TECHNIRAIL SA</b> Rue Joseph Stevens 7 1000 BRUXELLES 0413 393 907	200	8,00	31/12/2022	6 882 784	-132 183
<b>OPTIMOBIL SA</b> Rue Thérésienne 7 A 1000 BRUXELLES 0479 561 664	495	49,50	31/12/2022	4 147 077	889 749
<b>BELGIAN MOBILITY CARD SA</b> Rue Royale 76 1000 BRUXELLES 0822 658 483	2 307	44,22	31/12/2022	1 730 210	-13 621
<b>TRANSAMO SA</b> Rue Rouget de l'Isle 12 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX FRANCE	96	4,8	31/12/2022	3 534 864	788 402





## MÉTHODE DE CONSOLIDATION

### Sociétés contrôlées :

La STIB détient :

- 99,99 % des parts de capital de Citeo.  
De ce fait, elle contrôle cette société.  
La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

### Autres participations :

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur dans le cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles, à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2022.

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître une perte de 6.958.651,43 euros dont la part de la STIB est de 8.632.121,69 euros.

Ce résultat se ventile comme suit :

- Une perte de 8.632.121,69 euros pour la STIB (pour une perte de 13.080.984,46 euros en 2022), dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- Un bénéfice de 1.673.470,26 euros pour CITEO (contre une perte de 264.189,98 euros en 2022) qui correspond essentiellement aux produits financiers sur les placements à la Région.

Malgré ce résultat négatif, la pérennité de la société n'est pas remise en question à ce stade au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital.

Une bonne partie des revenus de la société est garantie par les dotations régionales, qui ne sont pas remises en cause, conformément au contrat de service public 2019-2023, et ce, même si elles n'ont été que partiellement ajustées à la hausse afin de compenser les coûts supplémentaires engendrés par l'impact de l'inflation sur la masse salariale et l'énergie.

Au niveau des liquidités, la société peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers.

Les projections budgétaires anticipent une hausse des recettes de trafic en 2024, qui dépasse le niveau observé avant la crise sanitaire.

## AUTRES INFORMATIONS

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 3:32, 1° à 5° du Code des sociétés et associations), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2023 de la STIB. Les écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2024.

L'Administrateur-directeur général

Le Président du conseil d'administration



# BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS		2023	2022
I.	Frais d'établissement	0,00	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	24 453 882,97	26 709 521,67
III.	Écarts de consolidation positifs	0,00	0,00
IV.	Immobilisations corporelles	2 650 003 011,05	2 422 888 738,64
A.	Terrains et constructions	1 401 418 400,28	1 206 857 092,54
B.	Installations, machines et outillages	152 004 890,47	148 293 770,30
C.	Mobilier et matériel roulant	799 433 956,37	784 792 055,08
D.	Location-financement et droits similaires	101 069 166,19	105 723 300,74
E.	Autres immobilisations corporelles	11 424 485,73	11 668 457,92
F.	Immobilisations en cours et acomptes versés	184 652 112,01	165 554 062,06
V.	Immobilisations financières	105 781 059,17	16 955 115,15
A.	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B.	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C.	Autres entreprises		
	1. Participations, actions et parts	1 384 289,55	1 384 289,55
	2. Créances et cautionnements en numéraire	104 396 769,62	15 570 825,60
ACTIFS CIRCULANTS			
VI.	Créances à plus d'un an	754 577,51	811 025,48
B.	Autres créances	754 577,51	811 025,48
VII.	Stocks et commandes en cours d'exécution	46 875 018,14	40 386 583,79
A.	Stocks		
	1. Approvisionnements	46 419 008,52	39 859 307,08
	2. En-cours de fabrication	456 009,62	527 276,71
B.	Commandes en cours d'exécution		
VIII.	Créances à un an au plus	500 957 906,73	542 908 600,37
A.	Créances commerciales	28 654 142,74	19 532 864,95
B.	Autres créances	472 303 763,99	523 375 735,42
IX.	Placements de trésorerie	395 031,10	391 433,09
B.	Autres placements	395 031,10	391 433,09
X.	Valeurs disponibles	3 557 653,73	97 812 816,26
XI.	Comptes de régularisation	28 576 122,18	23 696 038,72
TOTAL DE L'ACTIF		3 361 354 262,58	3 172 559 873,17

# EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

CAPITAUX PROPRES		2023	2022
<b>I.</b>	<b>Capital</b>		
	A. Capital souscrit	37 000 000,00	37 000 000,00
<b>IV.</b>	<b>D. Réserves consolidées</b>	14 314 293,58	21 272 951,61
<b>V.</b>	<b>Écarts de consolidation négatifs</b>	0,00	0,00
<b>VI.</b>	<b>Écarts de conversion</b>	0,00	0,00
<b>VII.</b>	<b>Subsides en capital</b>	2 781 630 139,94	2 581 629 825,66
<b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>			
<b>VIII.</b>	<b>Intérêts de tiers</b>	291,88	285,28
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>			
<b>IX.</b>	<b>Provisions et impôts différés</b>	131 745 485,80	134 305 175,65
	A. Prévisions, licenciements conventionnels et autres départs	53 742 358,21	58 437 798,04
	B. Charges fiscales	1 223 992,72	1 276 634,44
	C. Risques et charges pour regroupement des ateliers et des services administratifs	8 880 000,00	9 380 000,00
	D. Autres risques et charges		
	· Provision pour sinistres à régler aux tiers	19 955 090,54	17 284 313,17
	· Provision heures à récupérer	25 307 184,05	23 815 446,27
	· Provision pour litiges en cours	13 470 210,32	14 290 423,32
	· Provision pour litige social	3 731 158,16	4 205 068,61
	· Provision environnementale	5 435 491,80	5 615 491,80
<b>DETTES</b>			
<b>X.</b>	<b>Dettes à plus d'un an</b>	49 567 295,68	51 049 347,68
	A. Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	49 500 000,00	51 000 000,00
	4. Établissements de crédit	0,00	0,00
	C. Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
	D. Autres dettes	67 295,68	49 347,68
<b>XII.</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>		
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1 500 000,00	3 500 000,00
	B. Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
	C. Dettes commerciales - Fournisseurs	185 818 600,51	141 260 315,32
	D. Acomptes reçus	1 718,14	1 406,81
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	115 335 670,70	160 883 426,93
	F. Autres dettes	627 398,55	444 489,04
<b>XIII.</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	43 813 367,80	41 212 649,19
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 361 354 262,58</b>	<b>3 172 559 873,17</b>

# EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

## ACTIFS IMMOBILISÉS

<b>I.</b>	<b>Frais d'établissement</b> .....	0,00
	Frais de restructuration .....	0,00
	Amortissement .....	0,00
<b>II.</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	24 453 882,97
	Frais de développement .....	49 494 797,86
	Amortissement sur frais de recherches et développement .....	-33 821 897,19
	Licences, concessions et droits d'usage .....	19 482 494,30
	Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage .....	-10 701 512,00
<b>III.</b>	<b>Écarts de consolidation positifs</b> .....	0,00
<b>IV.</b>	<b>Immobilisations corporelles</b> .....	2 650 003 011,05
	<b>A.</b> Terrains et constructions .....	1 401 418 400,28
	<b>B.</b> Installations, machines et outillage .....	152 004 890,47
	<b>C.</b> Mobilier, matériel roulant et pièces unbw .....	799 433 956,37
	<b>D.</b> Location-financement et droits similaires .....	101 069 166,19
	<b>E.</b> Autres immobilisations corporelles .....	11 424 485,73
	<b>F.</b> Immobilisations en cours et acomptes versés .....	184 652 112,01
<b>V.</b>	<b>Immobilisations financières</b> .....	105 781 059,17
	<b>A.</b> Sociétés mises en équivalence .....	0,00
	<b>B.</b> Entreprises avec un lien de participation .....	0,00
	<b>C.</b> Autres entreprises .....	105 781 059,17
	1. Participations, actions et parts .....	1 384 289,55
	2. Créances .....	104 396 769,62

## ACTIFS CIRCULANTS

<b>VI.</b>	<b>Créances à plus d'un an</b> .....	754 577,51
	<b>B.</b> Autres créances .....	754 577,51
<b>VII.</b>	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....	46 875 018,14
	<b>A.</b> Stocks : .....	46 875 018,14
	1. Approvisionnements .....	46 419 008,52
	2. Fabrications et travaux en cours .....	456 009,62



Examen du bilan consolidé - actif (suite)

<b>VIII. Créances à moins d'un an</b>	500 957 906,73
<b>A. Créances commerciales</b>	28 654 142,74
· Clients	24 979 864,94
· Fournisseurs (débiteurs)	409 572,89
· Factures à établir	2 579 619,09
· Note de crédit à recevoir	406 945,10
· Acomptes versés	247 826,84
· Créances douteuses	30 313,88
<b>B. Autres créances</b>	472 303 763,99
· Personnel	249 246,15
· T.V.A. à récupérer, fiscales, sociales	17 979 011,01
· Quote part de l'État dans les intérêts sur emprunts	
· Rémunérations du personnel détaché	
· Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	449 433 030,80
· Divers	4 642 476,03
<b>IX. Placements de trésorerie</b>	395 031,10
<b>X. Valeurs disponibles</b>	3 557 653,73
<b>XI. Comptes de régularisation</b>	28 576 122,18
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 361 354 262,58</b>





# EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF



## CAPITAUX PROPRES

I.	Capital	37 000 000,00
IV.	Réserves	14 314 293,58
A.	Réserve légale	11 041 653,26
D.	Réserves disponibles	94 989 450,87
	· Fonds d'investissement	89 083 397,17
	· Autres réserves disponibles	5 906 053,70
E.	Perte reportée	-91 716 810,55
V.	Écarts de consolidation négatifs	0,00
VI.	Écarts de conversion	0,00
VII.	Subsides en capital	2 781 630 139,94

## INTÉRÊTS DE TIERS

VIII.	Intérêts de tiers	291,88
-------	-------------------	--------

## PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX.	Provisions et impôts différés	131 745 485,80
A.	Provision pour pensions et autres obligations similaires	53 742 358,21
B.	Provision pour charges fiscales	1 223 992,72
C.	Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	8 880 000,00
D.	Autres risques et charges	67 899 134,87
	· Provision pour sinistres à régler aux tiers	19 955 090,54
	· Provision pour heures à récupérer	25 307 184,05
	· Provision pour litiges en cours	13 470 210,32
	· Provision pour litige social	3 731 158,16
	· Provision environnementale	5 435 491,80

## DETTES

X.	Dettes à plus d'un an	49 567 295,68
A.	Dettes financières	49 500 000,00
	3. Dettes de location-financement et assimilés	49 500 000,00
	4. Établissements de crédit :	
	Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
C.	Acomptes reçus sur commande	
D.	Autres dettes	67 295,68

Examen du bilan consolidé - passif (suite)

<b>IX.</b>	<b>Dettes à un an au plus</b> .....	303 283 387,90
<b>A.</b>	<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année :</b> .....	1 500 000,00
	· Dettes de location-financement mobilier .....	1 500 000,00
	· Remboursements dont l'échéance se situe en 2022 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	
<b>B.</b>	<b>Dettes financières - Établissements de crédit</b>	
<b>C.</b>	<b>Dettes commerciales</b> .....	185 818 600,51
<b>D.</b>	<b>Acomptes reçus</b> .....	1 718,14
<b>E.</b>	<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....	115 335 670,70
<b>F.</b>	<b>Autres dettes</b> .....	627 398,55
<b>X.</b>	<b>Comptes de régularisation</b> .....	43 813 367,80
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 361 354 262,58</b>



# RESULTAT DE L'EXERCICE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2023	2022
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	1 404 391 560,60	1 263 117 306,62
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	64 496 944,34	62 934 484,60
1. Achats et sous-traitances générales	73 049 247,97	63 780 627,13
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-8 552 303,63	-846 142,53
<b>B. Services et biens divers</b>	265 952 938,00	198 063 142,13
<b>C. Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	775 600 265,86	743 827 512,14
<b>D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	282 251 464,11	279 934 342,57
<b>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales</b>	4 220 740,00	3 546 310,22
<b>F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)</b>	-2 559 689,85	-54 730 741,26
<b>G. Autres charges d'exploitation</b>	9 920 084,16	9 859 464,54
<b>H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</b>	0,00	0,00
<b>I. Charges d'exploitation non récurrentes</b>	4 508 813,98	19 682 791,68
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>		
<b>V. Charges financières</b>	4 473 330,23	5 629 381,12
<b>A. Charges des dettes récurrentes</b>	348 920,49	684 451,69
<b>B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)</b>	15 797,35	21 377,22
<b>C. Autres charges financières récurrentes</b>	4 108 612,39	4 923 552,21
<b>D. Charges financières non récurrentes</b>	0,00	0,00
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		
<b>X. Impôts</b>	1 206 986,64	411 869,39
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 410 071 877,47</b>	<b>1 269 158 557,13</b>

## Résultat de l'exercice (suite)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2023	2022
<b>I.</b>	<b>Ventes et prestation</b>	1 105 369 353,04	961 342 360,40
<b>A.</b>	Chiffre d'affaires : recettes du trafic	290 898 603,80	265 239 907,43
<b>B.</b>	Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-73 480,99	-694 132,16
<b>C.</b>	Production immobilisée	95 362 079,07	88 517 106,41
<b>D.</b>	1. Autres produits d'exploitation	168 780 600,27	157 701 792,71
	2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	546 086 000,00	447 046 000,00
<b>E.</b>	Produits d'exploitation non récurrents	4 315 550,89	3 531 686,01
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
<b>IV.</b>	<b>Produits financiers</b>	297 743 873,00	294 471 022,29
<b>A.</b>	Produits des immobilisations financières	102 000,00	0,00
<b>B.</b>	Produits des actifs circulants	3 636 732,22	1 591 609,45
<b>C.</b>	Autres produits financiers	294 005 140,78	292 836 753,22
<b>D.</b>	Autres produits financiers non récurrents	0,00	42 659,62
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 403 113 226,04</b>	<b>1 255 813 382,69</b>
<b>BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)</b>			
<b>XII.</b>	<b>Bénéfice/Perte consolidé(e)</b>	-6 958 651,43	-13 345 174,44
<b>A.</b>	Part de tiers	5,70	-0,90
<b>B.</b>	Part du Groupe	-6 958 657,13	-13 345 173,54



Situation à fin décembre 2023

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2022	Remboursement au cours de l'année 2023	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2023"	Remboursement au cours de l'année 2024	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2024	Montant à rembourser à partir du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2028	Montant à plus de 5 ans (01/01/2029 - )
1984	12 394 676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8 552 326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6 841 861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6 792 282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12 146 782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1 536 939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7 064 965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8 948 956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52 156 797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46 881 741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5 275 056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26 499 817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54 933 205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52 156 797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34 754 672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35 250 459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52 156 797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27 268 287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27 268 287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49 578 704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51 685 799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83 589 696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>816 054 912,57</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

# ANNEXES

## I. À III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	51 776 920,90	21 007 125,62	1 978 072 663,20	284 912 644,47
Mutation de l'exercice :				
· Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
· Cessions et désaffectations	-40 344 579,71	-18 578 443,18	-50 450 579,53	-6 746 781,84
· Transferts d'une rubrique à une autre	38 062 456,67	17 053 811,86	316 769 665,44	31 452 534,39
Au terme de l'exercice	49 494 797,86	49 494 797,86	2 244 391 749,11	309 618 397,02
Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	-31 938 371,79	-14 136 153,06	-771 215 570,66	-136 618 874,17
Mutations de l'exercice :				
· Actés	-42 183 543,97	-15 105 296,59	-116 549 501,10	-30 398 163,09
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations	40 344 619,46	18 578 443,18	44 791 722,93	6 747 524,17
· Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	-44 600,89	-38 505,53	0,00	-2 656 006,54
Au terme de l'exercice	-33 821 897,19	-10 701 512,00	-842 973 348,83	-157 613 506,55
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	15 672 900,67	8 780 982,30	1 401 418 400,28	152 004 890,47
	<b>Mobilier et matériel roulant</b>	<b>Location-finance- ment et droits similaires (mobilier)</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Immobilisations en cours et acomptes versés</b>
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	1 625 514 515,39	162 894 709,34	13 671 125,56	165 554 062,06
Mutation de l'exercice :				
· Acquisitions (y compris production immobilisée)	1 709 921,06	0,00	0,00	512 992 839,41
· Cessions et désaffectations	-87 131 468,62	0,00	-141 860,07	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	90 532 687,10	0,00	23 634,00	-493 894 789,46
Au terme de l'exercice	1 630 625 654,93	162 894 709,34	13 552 899,49	184 652 112,01
Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	-840 722 460,31	-57 171 408,60	-2 002 667,64	0,00
Mutation de l'exercice :				
· Actés	-73 236 780,26	-4 654 134,55	-267 606,19	0,00
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations	85 340 442,13	0,00	141 860,07	0,00
· Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	2 572 900,12	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-831 191 698,56	-61 825 543,15	-2 128 413,76	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	799 433 956,37	101 069 166,19	11 424 485,73	184 652 112,01



# RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Exercice clos le 31.12.2023 (Comptes Consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles («la Société») et de ses filiales (conjointement «le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant 10 exercices consécutifs.

## RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total du bilan s'élève 3.361.354.263 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l'exercice de 6.958.651 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance. Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 332 du Code des sociétés et des associations.



Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

Bruxelles, le 8 mai 2024

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par

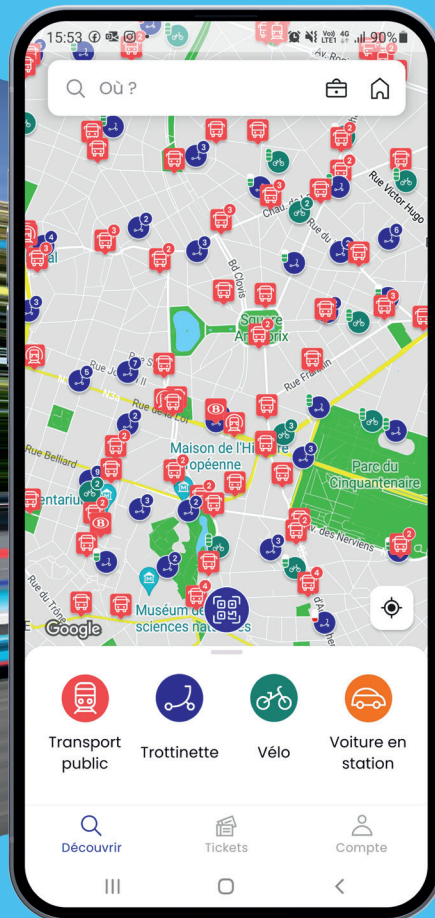
**Peter Lenoir**

Bruxelles, le 8 mai 2024

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par

**Philippe Gossart**

# Tous vos transports à BX dans 1 app



Votre app de mobilité  
en mode BX



Téléchargez  
l'app

FLOYDA





